



HAL
open science

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées : un levier pour une gestion durable et concertée des espaces agricoles ? Cas du département de la Loire

Mathilde Vauléon

► To cite this version:

Mathilde Vauléon. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées : un levier pour une gestion durable et concertée des espaces agricoles ? Cas du département de la Loire. Sciences agricoles. 2013. dumas-00921019

HAL Id: dumas-00921019

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00921019>

Submitted on 19 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

**Direction Départementale des
Territoires de la Loire**

2, avenue Grüner
CS 90509
42007 SAINT ETIENNE Cedex 1



**AGROCAMPUS OUEST
CFR Rennes**

65, rue de Saint-Brieuc
CS 84215
35 042 Rennes Cedex

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques

Année universitaire : 2012-2013

Spécialité : GENIE DE L'ENVIRONNEMENT

Option : AGRICULTURES DURABLES ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

ANNEXES

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées:
Un levier pour une gestion durable et concertée des
espaces agricoles ?

CAS DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Par : **Mathilde VAULÉON**

Volet à renseigner par l'enseignant responsable de l'option/spécialisation
ou son représentant

Date :/.../... Signature

Bon pour dépôt (version définitive)

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :

Soutenu à Rennes, le : 12.09.2013

Sous la présidence de :

Maître de stage : David Marailhac

Enseignant référent : Jean-Eudes Beuret (non membre du jury)

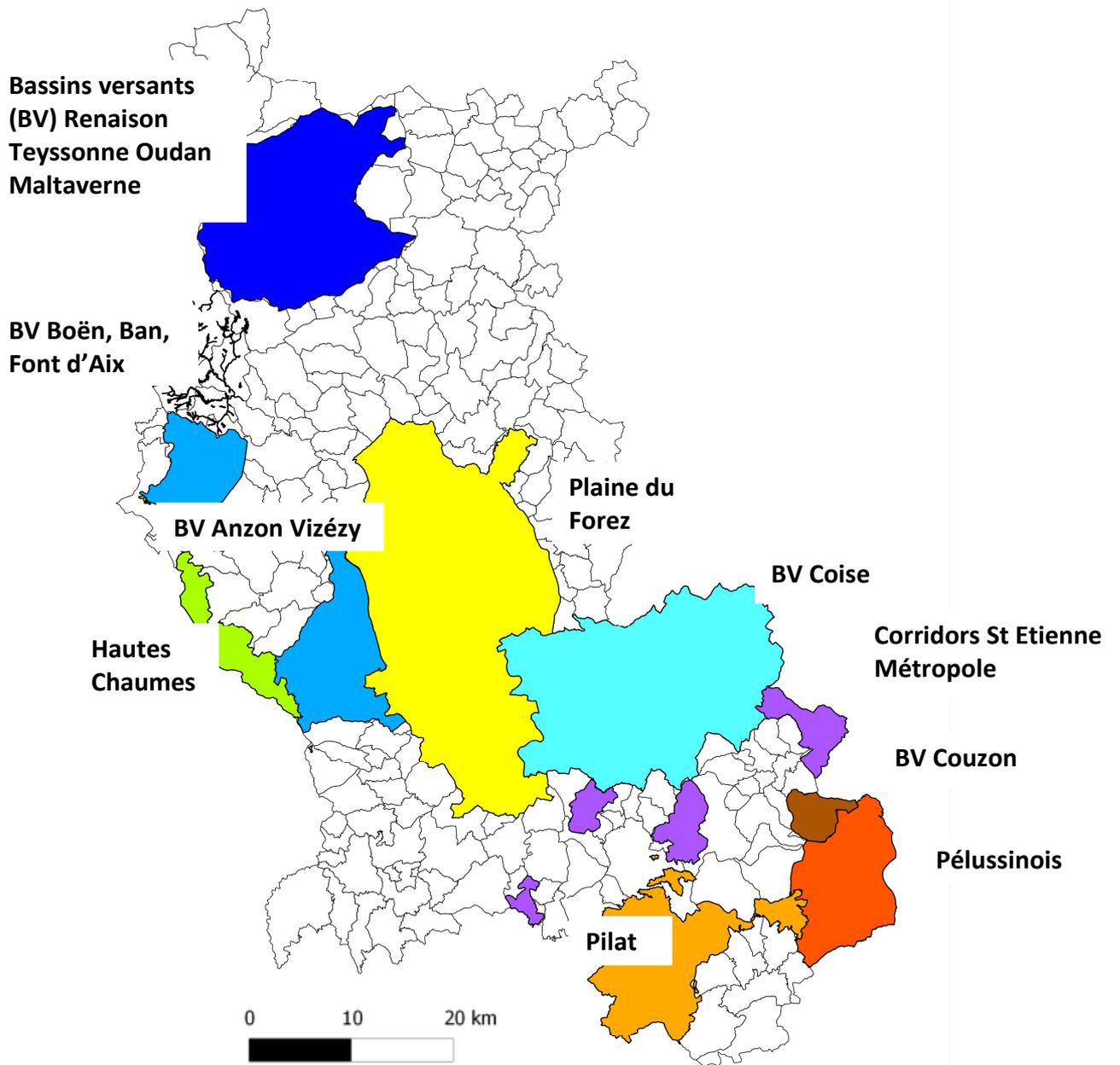
Autres membres du jury : Catherine Darrot, Anne-Elene Delavigne, Catherine Laidin

"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteure et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".

Listes des annexes

I.	Cartes des MAEt du département de la Loire	3
II.	Exemple d'engagement unitaire	4
III.	Présentation de l'étude stage CEN RA	5
IV.	Cahier des charges de l'étude	7
V.	Cadre d'analyse (<i>document de travail</i>)	10
VI.	Exemple de fiche-suivi : Anzon Vizézy (<i>document de travail</i>).....	14
VII.	Trame du questionnaire agriculteurs.....	16
VIII.	Questionnaire agriculteurs.....	18
IX.	Guide d'entretien	25
X.	Exemple de carte territoriale : Plaine du Forez.....	31
XI.	Exemple de fiche-territoire : Hautes Chaumes	32
XII.	Dessins des territoires, par les opérateurs	41
XIII.	Cartes mentales jeux d'acteurs	47

I. Cartes des MAEt du département de la Loire



II. Exemple d'engagement unitaire

Dispositif 214-I : mesures agroenvironnementales territorialisées

HERBE_01 - ENREGISTREMENT DES INTERVENTIONS MECANIQUES ET DES PRATIQUES DE PATURAGE

Objectifs :

Cet engagement vise à permettre le contrôle des engagements unitaires portant sur les conditions d'utilisation des surfaces en herbe par la fauche et/ou le pâturage. Il a également une vocation pédagogique incitant l'exploitant à rassembler ses interventions en fonction de ces objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Cet engagement unitaire ne peut être souscrit seul ni en combinaison avec uniquement un des engagements unitaires SOCLEH_01, 02 ou 03.

Définition locale :

Définir, au niveau régional, un modèle de cahier d'enregistrement qui sera fourni aux exploitants ou, à minima, le contenu exigé. A minima, l'enregistrement devra porter, pour chacune des parcelles engagées dans la MAAE, sur les points suivants :

- Identification l'élement engagé (n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisée sur le RPG).
- Fauche ou broyage : dates, matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.
- Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :
 - bovins de plus de deux ans : 0,6 UGB ;
 - bovins de six mois à deux ans : 1 UGB ;
 - équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'enregistrement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
 - brebis mères ou aménagées âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
 - chevres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

Montant unitaire annuel de l'engagement unitaire : 17,00 € / ha / an

Dispositif 214-I : mesures agroenvironnementales territorialisées

Obligations :

Éléments techniques	Modalités de contrôle				Sanctions		
	Administratif annuel	Pièces à demander à l'exploitant	Sur place	Pièces à demander à l'exploitant	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
						Importance de l'obligation	Importance de l'anomalie
Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées			Documentaire - présence du cahier et effectivité des enregistrements.	Cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités.	Réversible aux premier et deuxième constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie)	Totale
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées			Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant.	Réversible aux premier et deuxième constat. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie)	Totale

Présentation de l'étude : Effets induits des MAEt Hautes Chaumes et Plaine du Forez sur les pratiques professionnelles des acteurs en présence

Gaëlle Ronsin

gaelle.ronsin@gmail.com / 06 73 92 02 13

NB : Etude conduite entre Février et Septembre 2013

Ce document fait état de l'avancement de mes travaux au mois de Juin 2013, seul mon mémoire de sociologie appliquée disponible en septembre 2013 fera état de l'ensemble des résultats de mon étude.

1- Contexte et présentation du terrain

Etudiante en cinquième année à Sciences Po Lyon en Master 2 de sociologie appliquée, j'effectue au deuxième semestre 2013 un stage de fin d'étude en alternance qui donnera lieu à une recherche appliquée sur une thématique liée au développement local.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes (CEN RA) m'a commandé une étude sur les « impacts sociologiques » du programme MAEt que la structure anime dans deux territoires du département de la Loire.

Les Mesures agro-environnementales territorialisées sont un dispositif européen du deuxième pilier de la PAC visant, selon les textes, à inciter des agriculteurs à modifier leurs pratiques en faveur de l'environnement. Les MAEt s'appliquent soit sur des sites à enjeux Natura 2000, soit à enjeux eau soit sur des corridors écologiques. Ces mesures et le périmètre du site concerné doivent être élaborés localement. En effet, un porteur de projet local (« l'opérateur ») doit proposer des MAE répondant aux enjeux territoriaux identifiés et élaborer le cahier des charges de chaque MAE. Lorsque le projet de territoire MAEt est mis en place, l'opérateur peut ou non proposer des animations visant à favoriser la souscription des agriculteurs. Le type d'animation mis en place varie alors beaucoup selon les territoires et le type d'opérateur choisi.

Mes deux territoires d'étude sont :

-Les Hautes Chaumes du Forez : un site Natura 2000, partie sommitale des Monts – sont concernés une quarantaine d'agriculteurs ou groupements pastoraux. Ce territoire a un historique fort dans l'agro-environnement et le CEN RA s'est positionné comme un acteur privilégié de ce territoire depuis longtemps. Le programme MAEt a ici six ans (renouvellement des premiers contrats en 2013). Il vise à favoriser la gestion extensive des parcelles agricoles sur les Hautes Chaumes, la restauration de landes et éviter la déprise agricole sur ce secteur.

-la Plaine du Forez : un site Natura 2000 avec un deuxième enjeu concernant la qualité de certains cours d'eau (zonage réalisé par l'Agence de l'Eau). Une centaine d'agriculteurs de ce grand territoire se sont engagés dans le programme MAEt qui a débuté il y a trois ans.

Dans les deux cas, le programme MAEt est animé par un binôme constitué de la Chambre d'Agriculture de la Loire et du CEN RA. Ici, plusieurs opérations d'animation sont mises en place :

- réunions d'information
- diagnostic individuel d'exploitation pour construire le « dossier MAEt » de chaque exploitant (obligatoire) – envoi du plan de gestion.
- accompagnement lors de la souscription
- envoi de tableaux d'enregistrement des pratiques (en vue du contrôle) et réalisation d'un suivi de l'exploitation tous les ans ou 2 ans.

Le programme MAEt est souvent mal perçu à l'échelle locale, régionale ou nationale. En effet, on critique le faible nombre d'agriculteurs engagés et le manque de résultats visibles d'un point de vue environnemental.

Pourtant, ces deux territoires de la Loire sont vus comme « exemplaires » puisque le « dispositif marche » auprès des agriculteurs et que la gouvernance entre tous les acteurs est dite très bonne.

2- Etat d'avancement de l'étude

Mon étude se centre principalement sur le vécu du dispositif chez les exploitants, sur sa mise en musique par l'équipe d'animation.

Mes axes d'études principaux portaient sur la mise en œuvre de la territorialisation (le petit « t » des MAEt), comme dynamique impulsée par le « haut » face à une émulation locale liée aux MAEt palpable sur le territoire (fort taux de contractualisation, adaptation des pratiques de CUMA, d'entrepreneurs, forte implication d'un réseau d'acteurs professionnels...). En découla une réflexion sur différents mouvements de transferts de savoirs et de connaissances par l'intermédiaire de ce dispositif à l'intérieure des structures actrices (le CEN RA, la Chambre), entre les structures, entre des « techniciens » et des agriculteurs et entre agriculteurs eux mêmes.

En effet, au cœur des MAEt se trouve la question de l'apprentissage et du transfert de connaissances autour de l'environnement visant à casser un sentier de dépendance emprunté par les agriculteurs autour du modèle de développement technique productiviste.

Methodologie

Mes données sont issues de l'observation du dispositif in situ, en tant qu'accompagnatrice des deux techniciens du CEN RA à toutes les manifestations ayant trait aux MAEt. Ma méthodologie m'a amené à conduire des entretiens ethnographiques avec les opérateurs (plusieurs techniciens de la Chambre d'agriculture et du CEN RA), avec des agriculteurs (une dizaine d'entretien approfondi) et des acteurs administratifs (DDT, DREAL...). Mon enquête s'appuie également sur l'observation des moments d'animation du dispositif dans des exploitations agricoles (observation d'une 15aine de diagnostics et d'une 10aine de suivi MAEt).

Problématique

Ma problématique s'énonce donc comme ceci : *« L'injonction au changement comprise dans les MAEt ne se réalise pas de la manière pressentie car les résultats ne sont pas là où ils étaient initialement attendus. Le dispositif cause des effets sur les pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs impliqués et pas seulement des agriculteurs. Ainsi, comment les acteurs gèrent-ils dans leurs pratiques professionnelles l'injonction de changement comprise dans le dispositif qu'ils mettent en œuvre ? Comment fonctionne ce processus d'apprentissage qui s'opère sur les territoires (par l'intermédiaire de mesures transformés en outil) ? »*

L'étude se composera ainsi de trois parties :

- 1) Une contextualisation et une lecture de terrain d'un programme procédural européen : l'analyse de la création d'une identité propre d'un dispositif
- 2) Questionner les projets MAEt par rapport à la volonté des acteurs de vouloir sortir ce programme du système classique des aides PAC
 - est ce que les MAEt sont des primes comme les autres ?
 - la mise en place de la territorialisation et d'une chaîne de traduction
 - les blocages en jeu
- 3) ce dépassement du modèle imposé permet-il aux acteurs de mettre en œuvre un réseau de connaissances autour de l'agro-environnement ?
 - l'agro-environnement pour des agriculteurs : « rien ne change »
 - présentation d'une nouvelle identité professionnelle et des conditions de son émergence : « des conseillers agro-écologiques en devenir » ?
 - la réception du conseil agro-environnemental sur le territoire

Cahier des charges

1. Contexte

La période 2007-2013 de la Politique Agricole Commune (PAC) s'achève, il s'avère donc judicieux d'analyser les politiques menées sur cette période pour pouvoir les adapter au mieux pour la prochaine PAC (2014-2020). On observe aujourd'hui une prise en compte de plus en plus importante de l'environnement dans les politiques agricoles, avec une extension des aides du second pilier, dont font parties les Mesures Agro-Environnementales (MAE). Une partie de ces aides est allouée plus précisément à des zones concernées par des enjeux environnementaux localisés, de types « biodiversité » (concernées par Natura2000) ou « eau » (concernées par la Directive Cadre sur l'Eau), via des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). C'est de celles-ci dont il est question dans cette analyse.

Le contexte actuel est également marqué par la restriction des budgets publics, dans lesquels les moyens financiers doivent être utilisés de manière efficiente. Il faut donc avoir des MAEt adaptées aux besoins du territoire, pour répondre au mieux aux objectifs d'une protection de la biodiversité pour les zones Natura2000 et du « bon état » écologique des cours d'eau pour les zones Directive Cadre sur l'Eau.

La Direction Départementale des Territoires de la Loire s'intéresse dans ce cadre à la pertinence des mesures MAEt mises en place sur le territoire ligérien depuis 2007. Cela prend la forme d'une analyse évaluative du dispositif MAEt, qui servira à dégager les aspects positifs et négatifs, localement, et de pouvoir ainsi adapter et pérenniser ces mesures pour la période 2014-2020. Le choix a été fait de cibler cette analyse sur une spécificité du territoire ligérien concernant les MAEt qu'est l'attention particulière portée à l'animation et aux relations entre acteurs agro-environnementaux.

2. Champ de l'analyse

Objet à évaluer : Dispositif MAEt dans la Loire.

- Est ce que les moyens (humains et financiers) utilisés pour mettre en place les MAEt ont été pertinents ?
- Quels sont les points positifs et les points négatifs de la mise en œuvre du dispositif sur le territoire ?

Problématique :

Quelles modalités de mise en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées dans la Loire pour assurer des pratiques durables et adaptées aux territoires ?
= Pérennité au niveau social, environnemental et financier

Objectifs de l'évaluation :

- Faire le bilan quantitatif et qualitatif des MAEt sur chacun des 10 territoires, avec un focus sur les jeux d'acteurs
- Faire une analyse à l'échelle départementale pour faire ressortir les points faibles et les points forts de la démarche de contractualisation
- Faire des propositions pour adapter et pérenniser le dispositif après 2013

Questions évaluatives et hypothèses :

Pour chaque thème abordé je me pose la question de savoir si ça a marché, pourquoi et quelles ont été les méthodes d'amélioration.

1. Quelles sont les dynamiques collectives permises par les MAEt ?

Bonne dynamique=

Il existe de bonnes relations entre les acteurs

Il y a une diversité d'acteurs (= monde agricole + monde environnemental + monde institutionnel)

Les acteurs sont tous impliqués (co-décisions, consultations...)

Il y a une écoute des différents acteurs

L'animation est dynamique

- Liens entre acteurs (conflits et résolutions)
- Création de dialogue/ prise en compte des avis de chacun
- Mobilisation des agriculteurs
- Sensibilisation des agriculteurs (avant et pendant le programme MAEt)
- Animation (stabilité, légitimité, compétences de l'animateur)

2. Quelle prise en compte des spécificités territoriales dans la mise en place du dispositif ?

Elle porte d'autres actions (levier)

Elle est adaptée et adaptable au territoire

Il y a une efficacité environnementale (pas de destruction/modification de milieux + réduction des pratiques nocives)

Elle fait évoluer les mentalités

Quelle adaptation de la démarche au territoire ?

- Type d'agriculture et adaptation faites par rapport au dispositif (éléments de contexte)
- Cohérence des MAEt choisies avec le cadre environnemental (N2000, DCE) → aspects géographiques et objectifs communs
- Coordination avec les autres dispositifs (PAEN, PVE, ZVN...)
- Evolutions des méthodes d'animation et des mesures
- Prise en compte des enjeux environnementaux dans les mesures choisies
- Acceptabilité par les agriculteurs

Quels impacts sur le territoire?

- Répartition spatiale des mesures sur le territoires (étude //zones à plus ou moins forts enjeux)
- Changements de pratiques
- Levier pour d'autres actions
- Evolution des mentalités
- Améliorations environnementales pressenties

3. Quelle gestion financière et administrative pour quelles contractualisations ?

Elle est économiquement juste

Elle permet de compenser les pertes financières dues aux changements de pratiques

Elle est attractive (par ses aspects écologiques ou financiers)

Elle est lisible (communication et simplicité)

Ses objectifs et enjeux sont fiables (bonne définition et sûreté des subventions)

- Lisibilité administrative (est ce que c'est compréhensible par tous ? Quelle aide pour les agriculteurs ?)
- Ressources financières, allocation des fonds et justification
- Pratiques et agriculteurs rémunérés

3. Méthodologie d'évaluation

Démarche générale:

- **Bilan** de la mise en place des MAEt 2007-2013 dans le département et **analyse** du dispositif suivant une grille d'analyse.
- **Réflexions** prospectives ; quel futur pour les MAEt dans la Loire ?

Etapas :

- Bibliographie sur les notions de MAEt et d'évaluation de politiques publiques (étude de documents, réunions professionnelles et discussions)
- Premier contact avec les acteurs : Avis et conseils sur la démarche du stage, appréhensions personnelles du dispositif
- Suivi de diagnostics d'exploitation : Relevés méthodologiques sur les différents territoires MAEt, discussion avec les animateurs MAEt et les agriculteurs rencontrés, appropriation de la problématique
- Elaboration de la grille d'analyse, de la méthodologie générale
- Recueil des données pour la grille d'analyse :
 - i. Entretiens semi directifs avec les opérateurs agroenvironnementaux
 - ii. Brefs entretiens ultérieurs avec les autres acteurs du dispositif

- iii. Questionnaires agriculteurs. Si non suffisant, il est envisagé de réaliser quelques entretiens plus poussés
- o Analyse des résultats obtenus, territoire par territoire puis croisement des différentes informations en une analyse à l'échelle du département
- o Mise en perspective au travers d'un bilan de l'analyse et de propositions Quelles sont les choses à poursuivre, celles à modifier ?

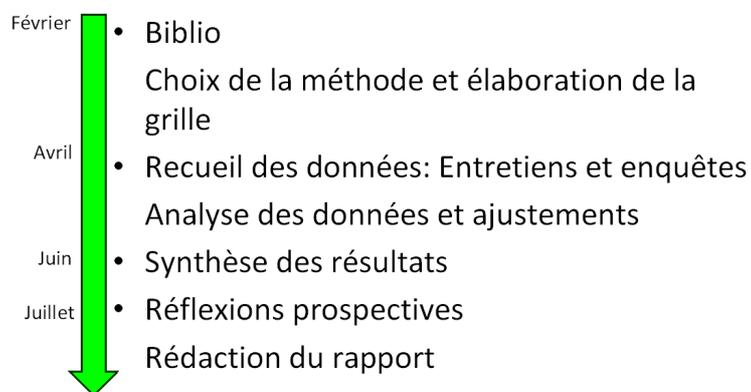
4. Résultats attendus

L'évaluation sera rendue sous forme d'un rapport, présentant le bilan du dispositif MAEt, une analyse comparée des différents territoires concernés et une analyse globale de cette politique, aboutissant à des perspectives et propositions pour l'avenir.

Une présentation aux opérateurs et autres acteurs environnementaux des résultats de l'analyse est également envisagée.

5. Calendrier prévisionnel

Le temps de réalisation de l'étude est du 18 février 2013 au 14 août 2013.



V. Cadre d'analyse (*document de travail*)

But : Analyser la pertinence de chaque étape du processus de contractualisation MAEt par rapport aux objectifs de ces mesures (i.e. protéger la biodiversité, la qualité de l'eau et les sols)

Outils : Critères d'analyse quantitatifs et qualitatifs, précis et globaux.

Démarche :

- Connaître la méthode (faits objectifs) et le ressenti des acteurs (subjectif)
- Avoir une approche transversale, en prenant en compte les facteurs économiques, sociaux et environnementaux
- Croiser les faits et ressentis avec tous les acteurs

Structure :

Pour chacun des points, le déroulé envisagé est :

- *Description : but et méthode*
- *Analyse : Jeux d'acteurs/ pertinence écologique/ financements*

1. Construction et validation du projet de territoire
2. Promotion et information sur les MAEt
3. Diagnostics d'exploitation
4. Contractualisation et suivi
 - a. DDT (aspects administratifs et contrôles)
 - b. Opérateurs (suivi terrain et études d'impact)

Cadre d'analyse, par étape :

Questions évaluatives et modes de réponse.

Classement par type de ressources concernées (bibliographie, opérateurs ou agriculteurs) = B/O/A+ catégories (méthodologie, gouvernance, environnement, finances)

Deux étapes en sus : Cadre de travail (points de départ et d'arrivée).

(en italique figurent les questions finalement abandonnées, par manque de pertinence par rapport au contexte ou par manque de temps)

0. Situation initiale (contexte)

0.0 Présentation succincte du territoire MAEt

B/O : Spécificités du territoire, type d'agriculture

0.1 Environnement

B/O : Contexte historique de la zone par rapport à l'environnement (passé CTE OLAE ?)

A : Quelle sensibilisation à l'environnement avant de commencer les MAEt ?

0.2 Gouvernance

O : Quelles structures ? Quels acteurs ?

Quels liens entre les acteurs ? (par exemple N2000 comme amorce)

Quelles compétences de l'animateur ?

I Projet de territoire

I.1 Méthode

O : Procédure générale et calendrier

I.2 Pertinence environnementale

B/O : Quel est le zonage établi ? Est-il en cohérence avec les enjeux N2000/DCE ?
Cartographie et recoupage des zones N2000/DCE

B/O : Est ce que les MAEt choisies répondent aux enjeux environnementaux ?

I.3 Gouvernance

O : Qui a lancé le projet ? Pourquoi ?

O : Comment et pourquoi les acteurs ont été mobilisés ?

O : Quelle légitimité sur le territoire ? Quelle position ?

O : Quelles ont été les difficultés lors du zonage (conflits d'intérêts, politique..) ?

O : Quelle organisation entre les différents acteurs ?

O : Quels nouveaux liens sont apparus, lesquels ont été renforcés ?

O : Comment s'est passée la concertation, quels conflits a-t-elle engendrée ?

+ Comment ont-ils résolu ces conflits ?

O : Quels intérêts pour les différents acteurs de participer aux réflexions MAEt ? Font-ils ça pour les mêmes objectifs que les objectifs MAEt ?

I.4 Financements

B : Quel a été le budget pour la construction du projet ?

B : A quoi ont été alloués les financements ?

II Animation et promotion du dispositif

II.1 Méthode

O : Quelle a été la démarche de promotion du dispositif MAEt ?

O : Quels outils ont été utilisés ?

Référencer les outils par type (catégories à créer)

II.3 Gouvernance

A : Comment les agris sont-ils au courant du dispositif ? (= est ce que l'animation marche bien ?)
Quel mode d'info + teneur de l'information (+/- complète)

O : Quels acteurs font la promotion ? Pourquoi ?

O : Stabilité de l'animation ?

O : Nombre d'agriculteurs présents aux réunions ?

II.4 Financements

B : Quel financement ? D'où vient-il ? Quels problèmes cela peut poser ?

III Diagnostic d'exploitation

III.1 Méthode

B : Description précise de la méthode de diagnostic

O : Quel est le but du diagnostic pour l'opérateur ?

Mettre dans l'ordre : contrats MAEt, dialogue avec l'agriculteur, sensibilisation à l'environnement, aide financière aux agriculteurs...

B : Méthode complète ou partielle ?

Prise en compte de différents aspects socio-éco-environnementaux

B/O/A : Quelle est la compréhension de l'agriculteur ? Est ce qu'il est perdu face au dispositif, est ce qu'il a été bien informé ? Pourquoi ?

Existence d'une sensibilisation préalable (réunion)

B : Convivialité, dialogue instauré, confiance, rythme

Etablir des notes ou commentaires sur ces points, les « à-cotés » du diagnostic → très subjectif, peut être envisager une question aux agriculteurs ?

III.2 Pertinence environnementale

B : Est ce que les mesures sont établies en adéquation avec les pratiques agricoles ?
Prise en compte du fonctionnement du système d'exploitation dans les MAEt

III.3 Gouvernance

B : Est ce que le diagnostic permet la création de lien ?
Notation sur une échelle à trouver (quels indicateurs de création, de feeling ?)

III.4 Financements

B : Combien coûte un diagnostic ?

IV Contractualisation et suivi : DDT

IV.1 Méthode

B : Procédure de contractualisation (journées MAEt) + comité de validation

V Contractualisation et suivi : Opérateurs

V.1 Méthode

O : Quel suivi des agris est fait post contractualisation ? Quelle utilité selon eux ?

V.2 Pertinence environnementale

O : Pourquoi certaines MAEt sont plus contractualisées que d'autres ?

V.3 Gouvernance

O : Il y a-t-il des retours d'agriculteurs suite à la contractualisation ?
Types de retours (+/-), dans quel cadre ?

V.4 Financements

B/O : Est ce que les suivis sont indemnisés par l'état ? Un peu, beaucoup ? De quelle manière ?

VI Situation finale

VI.1 Pertinence environnementale

A/O : Opinions par rapport à la démarche MAEt et idées de continuité

A/O/B : Quelle valorisation possible des nouvelles pratiques par l'agriculteur (voir par l'opérateur)

B : Quels sont les résultats environnementaux si existants ?

Changements avant/après

B : Où se situent les MAEt ? Quel pourcentage de recouvrement de la zone éligible ?

Traitement SIG+ chiffres surfaciques

O : Quelles sont les réflexions en cours ou déjà faites sur l'impact des MAEt sur l'environnement ?
Sont-elles envisagées ?

VI.2 Gouvernance

B : Nombre d'agriculteurs ayant un contrat MAEt par rapport au nombre d'agriculteurs présents sur le territoire

B/O : Diversité des acteurs

Catégoriser et répertorier tous les acteurs du processus

○ : Quelle évolution des relations entre acteurs ?

Positionnement avant après (dessin graphique)

A : Quel point de vue sur les MAEt ?

(+/-, trop de paperasses, pas utiles, rapportent des sous...)

A : Est ce que les agris se sentent plus concernés par l'environnement en ayant contracté des MAEt ?

○ : Compétences d'animation

Connaître la connaissance du territoire de l'animateur, des enjeux et positionnement dans le jeu d'acteur) → légitimité ?

○ : Focus liens avec les autres opérateurs agro-environnementaux du territoire, quelle mutualisation des expériences et des infos ?

+Rôle de la DDT dans ce passage d'infos

VI.3 Financements

B : Bilan comptable

B : Recouper financement de l'animation avec le nombre d'agriculteurs touchés

RQ : Certaines questions ne servent pas à l'analyse de la zone en elle même mais à sa comparaison avec d'autres (notamment sur les données chiffrées)

Suivi Zone Anzon Vizézy

Résumé :

Enjeu: I2

Opérateur: Symilav

Animateur : Fred Marteil

Diagnostics : Bureau d'études SCE – Dominique Turpin et Fabien Loiseau

Méthode de diagnostic : IDEA adaptée + CIRIS

Surfaces contractualisée 2012 : 155 ha + 2000 ml

Agriculteurs contractualisés (2012) : 8

Mesures MAEt :

- Réduction de la fertilisation (HE01)
- Absence de fertilisation (HE02)
- Création et entretien du couvert herbacé + réduction de la fertilisation (HE03)
- Création et entretien du couvert herbacé + absence de fertilisation (HE04)
- Réduction de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) grandes cultures (GC01)
- Réduction de l'IFT + réduction de la fertilisation (GC02)
- Implantation de CIPAN (GC03)
- Réduction des herbicides en viticulture (VI01)
- Mise en place de lutte biologique (VI02)
- Réduction des produits phyto en cultures maraîchères (LG01)
- Diversité de successions culturales en cultures maraîchères (LG02)

Suivi du projet d'évaluation :

26/02/13 : Prise de contact par mail (Fred Marteil) pour suivi de diagnostics (diags.).

Renvoi vers SCE

27/02/13 : SCE : A rappeler pour prise de RDV diagnostics

28/02/13 : Appel Fred Marteil pour renseignements

- Idée de prendre en compte les connexions avec d'autres démarches et actions
- MAEt intégrées dans une procédure globale pour plus de lisibilité (avec DOCOB N2000)
- Comparaison avec d'autres projets MAEt // concertation (voir avec d'autres départements)
- Il y a eu un stage Symilav/DDT sur les diags N2000
- Historique des liens avec la Chambre d'agriculture et le Conseil Général (c'est le CG qui est à l'origine du projet MAEt)
- Adaptation de la méthode IDEA (approche agro-environnementale) → Choix de la réalisation par un bureau d'étude
- Animation = Aspect pédagogique important pour motiver certains agriculteurs réticents

Suivi de diagnostic : (27/03/13)

1. Tour du parcellaire : pour chaque parcelle, des infos sont demandées par rapport aux pratiques menées. Grille préparée, remplie au fur et à mesure + carte du parcellaire.
2. Tour des bâtiments : vérification de la mise aux normes, du mode de stockage des produits phytosanitaires, gestion des effluents
3. Questionnaire par rapport à l'exploitation en elle-même : siège de l'Exploitation Agricole (EA) et pratiques. Caractéristiques principales. Questions par rapport à la consommation énergétique, au rapport importation/exportation.

Les indicateurs IDEA ne sont pas calculés sur place mais les infos nécessaires à leur calcul est relevé par catégorie pour faciliter le questionnement de l'agri et rendre le diag. plus fluide.

Le diag. Anzon Vizézy va un peu plus loin sur les pratiques d'élevage (quotas laitiers etc.) alimentation, gestion des intrants/ventes...

Bonne sensibilisation par rapport à la santé pour les traitements phytosanitaires, par rapport à l'environnement également. → Risques moyens à forts de pollution des eaux.

4. Bilan comptable : relevé des principaux chiffres (EBE, résultats net etc), sur 2 ans pour que ce soit plus significatif
5. Futur de l'exploitation, projet et vie personnelle.
6. Présentation rapide des MAEt et des possibilités de l'exploitant
7. Discussion plus informelle sur les préoccupations des agriculteurs (comptabilisé dans le diag.)

RQ : Très long pour l'agri (une journée pour 60 ha) mais très complet. Prend en compte l'aspect économique et social !

Comité de validation (16/04/2013)

- 48 EA diagnostiquées
- Difficulté à mobiliser sur le Haut Anzon
- Méthode pour mobiliser : 2 courriers ciblés sur les EA concernées par beaucoup de linéaires de cours d'eau + 20 personnes contactées par téléphone (une dizaine a donné suite)
- Les agriculteurs ne veulent pas de contraintes
- Sur le Haut Anzon, ceux qui ont contractualisés sont plutôt des jeunes agriculteurs, plus dynamiques
- Il existe deux types d'agricultures dont une très pauvre en maïs sur Haut Anzon
- Il y a de grandes disparités entre les exploitations : Certaines sont très bien au niveau économique (15%) avec 2 SMIC/UTH, alors que d'autres sont à 0.5 SMIC/UTH (= les primodépendants)
- Très bonne écoute et demande de la part des agriculteurs
- Réorientation du diag. vers + de dialogue → Modification des rapports avec l'agri
- MAEt = environ 3000€/EA
- Pas forcément d'engagement en IFT mais intérêt des agris pour un changement de pratiques (Pas de prise de risque pour les contrôles)
- MAEt IFT = Beaucoup de contraintes pour peu de compensation → mesure à appréhender différemment des autres car plus compliquée techniquement (même les agriculteurs qui sont déjà sous le seuil ne contractualisent pas forcément)
- Proposition des MAEt les plus exigeantes d'abord
- Engagement de minimum 50% des parcelles en risque fort pour pouvoir engager celles en risque faible (à communiquer aux autres opérateurs ?)
- Diag = Outil pour l'exploitant
- Utilisation de CIRIS = gestion des risques à la parcelle
- Déroulement du comité :
 1. Présentation
 2. Discussion autour des diags
 3. Divers problèmes rencontrés
 4. Exemple de diag –Rendu

Questionnaire agriculteurs : Trame générale

BUT : Avoir les ressentis et opinions des agriculteurs par rapport à la démarche MAEt
Connaître l'impact de l'animation sur eux

CIBLE : Agriculteurs ayant contractualisé des MAEt

PANEL : 10% minimum d'agriculteurs à toucher (= 40), objectif de 33% (120 agriculteurs).

Mode de distribution : Lors des journées de contractualisation, puis au choix de l'opérateur, par mail, plate-forme Internet, courrier ou téléphone.

Questions « fil-rouges » :

- Quelle est l'implication des agriculteurs dans les mesures agroenvironnementales ?
 - o Au niveau de leur position par rapport à l'environnement (sensibilisation, opinions par rapport aux politiques agroenvironnementales)
 - o Au niveau du dialogue avec les opérateurs
 - o Au niveau de la satisfaction d'avoir contractualisé (rémunérations des pratiques, lisibilité du cahier des charges, contrôles...)

Structure du questionnaire :

1. Présentation rapide de la démarche d'analyse
2. Questions générales sur la situation de l'agriculteur vis à vis des MAEt
3. Questions par rapport à l'animation du dispositif
4. Questions bilan
5. Remerciements

Questions envisagées :

Exemple : zone concernée → Renseignement demandé
Classement des réponses → But de la question
Fermée, Case à cocher → Format de la question

1. Situation de l'agriculteur

- Zone concernée : *Classement des réponses, quantification du nombre de réponses par zone*
Fermée, Case à cocher
- Enjeux : *Connaissance de l'agriculteur quant aux enjeux de son territoire*
Fermée, cases à cocher
- Année de contractualisation : *Ancienneté de l'agriculteur, recul sur le dispositif*
Fermée, cases à cocher
- Engagements CTE, CAD etc. : *Sensibilité et connaissance des politiques AE*
Fermée, OUI/NON
- Mesures contractualisées : *Quelles sont les mesures contractées et quelles sont les plus contraignantes*
Tableau à remplir

2. Animation et connaissance du dispositif

- Mode d'information sur le dispositif : *Moyen d'information de l'agriculteur et confiance par rapport à ce moyen*
Fermée, cases à cocher

- Connaissances avant diagnostic : *Caractère complet de l'information ante-diagnostic*
Quanti : échelle de notation (1 à 5)
- Avis par rapport au diagnostic : *Satisfaction et modifications possibles du diagnostic*
Grille avec plusieurs propositions et réponses « plutôt oui », « plutôt non »...

3. Bilan de la contractualisation

- Changements de pratiques agricoles : *Impact des MAEt sur le changement de pratiques*
Fermée, plusieurs choix
- Contrôles : *Problèmes par rapport aux contrôles (adaptation au dispositif) → Mettre de coté les nouveaux contractualisants*
Libre orientée, suggestions de réponses
- Suivi : *Existence et utilité d'un suivi → mettre de coté les nouveaux contractualisants*
Fermée, plusieurs choix
- Opinions par rapport à différents aspects des MAEt : *Motivations des agriculteurs à contractualiser, représentations personnelles des MAEt*
Grille avec plusieurs propositions
- Appréciation globale du dispositif : *Quantifier la satisfaction des agriculteurs sur le dispositif*
Note de 0 à 10
- Renouvellement : *Evaluation de la satisfaction des agriculteurs au travers leur souhait de renouvellement*
Fermée
- Aspects positifs et négatifs : *Avis subjectifs des agriculteurs*
Libre, 3 lignes pour chaque aspect
- Améliorations, évolutions : *Propositions des agriculteurs pour améliorer les MAEt*
Libre
- Commentaires : *Appréhender les autres problématiques MAEt*
Libre

Direction
Départementale des
Territoires de la Loire

VOTRE AVIS SUR LES MAEt

La période 2007-2013 de la PAC se termine, c'est donc l'occasion de faire le **bilan de la démarche MAEt**, pour adapter au mieux le dispositif à la nouvelle PAC.

Ce questionnaire nous aidera à déterminer les **points clés** et à proposer des **améliorations** adaptées, répondant à vos attentes.

5 minutes suffisent pour le remplir. Il est **strictement anonyme**, aucun lien ne peut être fait entre vos réponses et votre identité, afin de connaître votre **ressenti réel** sur les MAEt. Votre avis est important, on compte sur vous !

1. Situation personnelle

- Q1: Quel est le territoire MAEt auquel vous appartenez ?

Hautes Chaumes

BV de la Coise

Pilat

BV du Lignon

Pélussinois

BV Renaison, Teysonne

Boën, Ban, Font d'Aix

Corridors St Et. Métropole

Plaine du Forez

BV du Couzon

- Q2 : Quel est l'enjeu visé par les MAEt sur votre zone?

Biodiversité (zone Natura 2000)

Eau (zone Directive Cadre sur l'Eau)

Autres enjeux biodiversité, érosion

Je ne sais pas

- Q3 : Quand avez vous contractualisé une/des MAEt pour la première fois ?

Inscrivez l'année de contractualisation

.....

- Q4 : Aviez-vous auparavant souscrit à des mesures agro-environnementales type CTE, CAD, OLAE... ?

OUI

NON

- Q5 : Quelles sont les MAEt que vous avez souscrites, si vous les connaissez ? (inscrire le code de la mesure ou l'intitulé)
Classez-les de la moins contraignante à la plus contraignante, en termes de pratiques agricoles

2. Animation et connaissance du programme

- Q6 : Comment avez-vous eu connaissance du projet MAEt ?

Sollicitation de l'opérateur agro-environnemental

Bouche à oreilles

Réunion d'information

Presse, internet

Autre :

- Q7 : Quelle était votre connaissance à propos des MAEt avant le diagnostic d'exploitation ?

Mettez une note de 0 (connaissance très partielle) à 5 (très complète).

0 1 2 3 4 5

- Q8 Qu'avez-vous pensé du diagnostic d'exploitation ?

Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait

a Les enjeux du projet ont bien été présentés

b Les échanges avec le(s) diagnostiqueur(s) ont été intéressants

c Il a été utile pour faire le point sur mes pratiques

d Il m'a permis de réfléchir à l'impact environnemental que peuvent avoir mes pratiques

e Sa durée est adaptée

f Les propositions de MAEt ont bien pris en compte mon avis

g Les propositions de MAEt sont compatibles avec mes pratiques

- Q9 : Commentaires éventuels sur le diagnostic d'exploitation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Bilan de la contractualisation

- Q10 : La constitution de votre dossier MAEt vous paraît-elle :

Très simple	Plutôt simple	Plutôt compliquée	Très compliquée
-------------	---------------	-------------------	-----------------

- Commentaires éventuels sur la constitution du dossier administratif des MAEt :

.....
.....
.....

- Q11 : Avez-vous eu un contrôle par rapport aux MAEt ?

OUI

NON

Si OUI, qu'en avez vous pensé ? (problèmes particuliers, interprétation du cahier des charges, manque de souplesse...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Q12 : Avez-vous été suivi dans vos pratiques par l'animateur de votre zone, après contractualisation ?

OUI

NON

Si OUI, jugez-vous ce suivi :

très utile	moyennement utile	peu utile	pas du tout utile
------------	-------------------	-----------	-------------------

- Commentaires éventuels sur le suivi :

.....
.....
.....
.....
.....

- Q13 : La contractualisation MAEt a t'elle ou va t'elle changer vos pratiques :

pas du tout un peu moyennement beaucoup ?

- Q14 : Pour vous, les MAEt sont un moyen de :

Pas du tout Plutôt non Plutôt oui Tout à fait

a Réussir à maintenir mes pratiques

b Changer mes pratiques

c Avoir une reconnaissance de mes pratiques

d Protéger l'environnement

e Entretenir la nature

f Améliorer mes revenus

- Q15 : Quelle est votre appréciation globale du dispositif MAEt?

Mettez une note entre 0 (pas satisfait) et 10 (très satisfait)

- Q16 : Quels sont selon vous les principaux aspects positifs et négatifs du dispositif ?

Donnez 3 points positifs et 3 points négatifs

Points positifs	Points négatifs

- Q17 : Pensez-vous renouveler le contrat si c'est possible ?

OUI

NON

- Q18 : Quelles pourraient être les améliorations à apporter au dispositif?

.....

.....

.....

.....

.....

- Q19 : Commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

.....

Merci beaucoup pour votre contribution !

Ce questionnaire a pour but de connaître **vos opinions** par rapport aux MAEt, pour les prendre en compte au mieux lors du nouveau programme de la PAC en 2014.

Il est réalisé dans le cadre d'un **stage de fin d'étude** ingénieur agronome de 6 mois, à la DDT42. Ce stage porte sur l'**analyse** de la mise en place des MAEt dans le département de la Loire.

La collecte des questionnaires est faite du **22 avril au 16 juin 2013** auprès des agriculteurs ayant contractualisé des MAEt dans **la Loire**.

Les **résultats** de ce travail seront consultables, sous la forme d'un rapport de stage, **courant septembre** sur le site Internet de la DDT : *www.loire.gouv.fr*

Pour toute information complémentaire par rapport à ce questionnaire,
contactez :

Mathilde Vauléon
Stagiaire MAEt DDT42

2, av Grüner - CS 90509 - 42007 SAINT ETIENNE Cedex 1
mathilde.vauleon@i-carre.net
04 77 43 31 58



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE



GUIDE D'ENTRETIEN ANIMATEUR MAEt

DATE :

LIEU :

STRUCTURE ET INTERLOCUTEUR :

Mathilde Vauléon – Stage DDT 42 de février à août 2013
« Quelles modalités de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées permettent d'assurer des pratiques durables et adaptées au territoire ? »

I INTRODUCTION

Merci de m'accueillir pour cet entretien.

Je suis stagiaire à la DDT 42 pendant 6 mois, jusqu'à mi-août 2013. Ce stage se fait dans le cadre d'études d'ingénieur agronome (à Agrocampus Ouest). Je travaille sur la mise en place des MAEt dans la Loire, le but étant de définir les points clés du dispositif pour pouvoir faire un bilan analytique et proposer des améliorations pour la prochaine PAC, en accord avec les avis et remarques des acteurs de l'agro-environnement.

Cet entretien va durer 2h environ, en fonction de vos réponses. Celles ci seront intégrées dans mon mémoire ainsi que dans une plaquette de communication. N'hésitez donc pas à me faire savoir si certains de vos propos doivent rester anonymes ou ne doivent pas être divulgués.

Je vais d'abord vous demander de vous présenter et présenter le rôle de votre structure dans la mise en place des MAEt, puis mes questions porteront sur chacune des principales étapes de mise en place de celle ci [Situation initiale, projet de territoire, animation, diagnostic, contractualisation, bilan].

1. Quelles sont les rôles et missions de votre structure ?

A qui rendent'ils des comptes ?

Qui gère, finance ?

2. Quel est votre rôle dans la structure, vos missions ?

Comment définiriez vous votre poste ?

3. Depuis quand travaillez vous ici ? A ce poste ?

Etes vous originaire du territoire ? Sinon depuis quand vivez vous sur ce territoire ?

4. Quel à été votre parcours, avant d'arriver dans cette structure ?

Formation agricole, environnementale ?

II CONTEXTE

TERRITOIRE

5. Comment définissez vous ce territoire ? Au niveau agricole (productions, types d'agriculture et d'agriculteurs, pratiques à risques...) et au niveau topographique
Dessinez le

6. Avant les MAEt, est ce que les agriculteurs ont beaucoup souscrit de CTE, CAD etc ?
Quelle étaient leurs réactions par rapport à l'environnement (rejet, acceptation, enthousiasme... ?)

ACTEURS

7. Quels liens existaient entre les acteurs agro-environnementaux ? *Pourquoi ?*
Dessinez moi les liens entre acteurs sur votre territoire avant l'existence des MAEt

III PROJET DE TERRITOIRE

8. Qui a été à l'origine du projet ? *Pourquoi ?*
Est t'il le porteur de projet ? *Quelle légitimité sur le territoire ?*

9. Quels acteurs ont été mobilisés et comment ?
a. Quels nouveaux liens ont été créés ?
b. Pourquoi ces partenaires ? *Quels sont leurs objectifs dans la participation à ce projet ?*

10. Sous quelle forme s'est faite la concertation ?
a. Quels types d'échanges ? (*Réunions, prestations ext., échanges bilatéraux, multilatéraux...*)
b. Quelle nature d'échanges ? *Il y a t'il eu des conflits ? Si oui, pourquoi ? Quelles résolutions ?*

11. Comment s'est fait le choix de territoire ?
S'est t'il fait en fonction des intérêts écologiques (lesquels ?) ou des intérêts personnels ?
D'après vous, est ce que les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte ?
Comment ont ils été définis (zonages et objectifs) ?

12. Comment s'est fait le choix de MAEt ?
D'après vous, est ce que les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte ? Est ce que les mesures correspondent bien au(x) programme(s) de mesure(s) déjà en place ?

13. Est ce que des enjeux autres que N2000 et DCE (ZVN, PAEN...) ont été pris en compte dans le projet de territoire ? *Comment ?*

14. Quels ont été les financements ? *Pourquoi ?*

IV PROMOTION DU DISPOSITIF – ANIMATION

15. Une fois le programme MAEt fixé, comment avez vous procédé pour faire connaître le dispositif aux agriculteurs ?

- a. Quelle a été la méthode ?
- b. Est ce qu'elle a bien marché ? *Pourquoi ? Comment avez vous ajusté ensuite ? Quels outils ont été utilisés ?*
- c. Est ce que d'autres acteurs ont participé à faire connaître le dispositif ? *Si oui, qui, pourquoi et comment ?*

16. Est ce que cette communication a évolué d'une année sur l'autre ?
Si oui, comment et pourquoi ?

17. Est ce que l'interlocuteur des agriculteurs par rapport aux MAEt a toujours été le même ?

Si non, comment cela a été géré ? est ce qu'il y a eu des problèmes de légitimité, de lisibilité ?

V DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

18. Pour vous, quels sont les objectifs du diagnostic ?

19. Comment a été élaborée la méthode de diagnostic ?

- a. Que pensez vous de cette méthode ?
- b. Est ce que c'est vous qui faites les diagnostics ? *Pourquoi ?*

20. Que pensez vous du caractère obligatoire du diagnostic ?

21. En tant qu'animateur, que tirez vous du diagnostic ?
Vous aide t'il à autre chose qu'a formuler les propositions de MAEt ?

22. *Que pensez-vous des MAEt proposées/souscrites ?*

Permettent'elles une amélioration environnementale ? Ou plutôt un maintien de l'état écologique ?

VI. CONTRACTUALISATION

23. Comité de validation :

- a. Quels acteurs sont réunis ? Pourquoi ?
- b. Que permet le comité de validation ? Quel est son intérêt selon vous ?
- c. Quel est votre travail sur les MAEt entre le comité de validation et les journées de contractualisation ?

24. Journées de contractualisation :

- a. Quel est le but de ces journées, pour vous ?
- b. Quel est votre rôle lors de ces journées ?
- c. Que pensez vous de ces journées ? A quoi servent 'elles ?

25. Suivi :

- a. Quel suivi des agriculteurs est il fait ? A quelle fréquence ?
- b. Quelle est son utilité pour vous ? Pour les agriculteurs ?
- c. Comment est financé ce suivi ?

26. Il y a t'il des retours d'agriculteurs suite à la contractualisation ?

De quel ordre ?

VII. BILAN

27. Quelles relations existent aujourd'hui entre les différents acteurs ?

Dessinez moi les liens entre acteurs

- a. *Quelle a été l'évolution ? Plutôt positive, plutôt négative ?*
- b. *Quelle a été l'implication des différents acteurs dans le dispositif ?*
- c. *Quels pourraient être les acteurs à inclure, à l'avenir ?*

28. Par rapport aux agriculteurs, est ce que les MAEt profitent à tous ou il ya t'il des profils type ? Pour quelles raisons selon vous ?

Est ce que les agriculteurs qui en ont le plus besoin (= système intensif en déficit budgétaire) peuvent en souscrire ? Quels sont les freins (investissements, envie, risques...)?

29. Par rapport aux MAEt proposées et souscrites, il y a t'il eu des problèmes particuliers, des rectifications, des modifications de la notice ou des cahiers des charges ? Pourquoi et de quel ordre ?

30. Quelles sont les réflexions en cours ou faites par rapport aux impacts des MAEt sur l'environnement ?

Sont-elles envisagées ?

31. Au niveau financier, est ce que les montants des aides permettent de compenser les pertes financière changements de pratiques ?

32. Quelles évolutions les MAEt ont permis sur le territoire ?

Au niveau du territoire et au niveau du département

Dites les moi par ordre d'importance, la plus importante en premier

33. Est ce les MAEt impactent et/ou sont impactées par d'autres actions (PVE, subventions du PNR, du CG...) ?

34. Qu'avez vous appris/acquis grâce aux MAEt ? En terme de compétences personnelles et de connaissance des acteurs du territoire

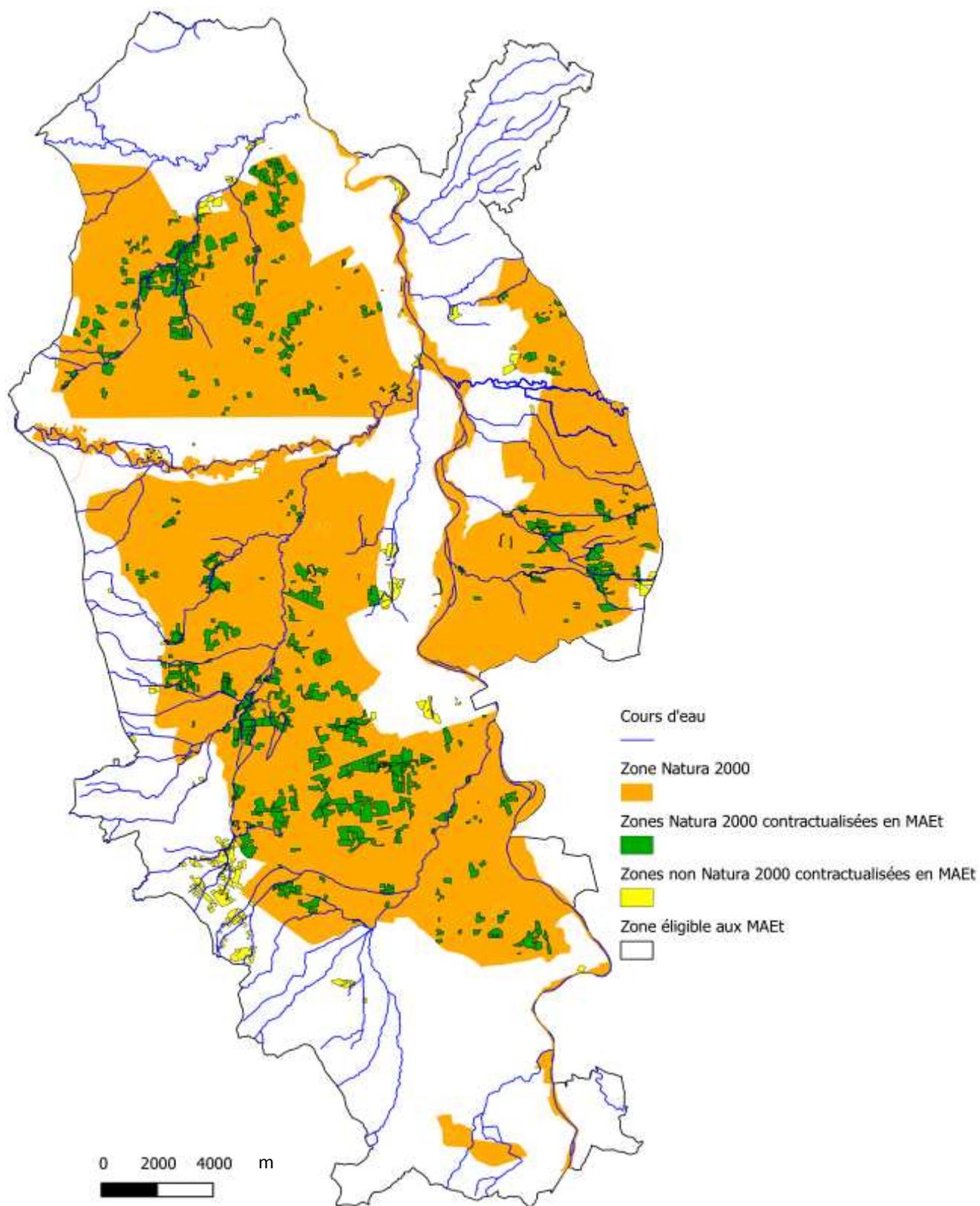
35. Notez sur une échelle de 0 à 10 votre satisfaction par rapport au dispositif : (+ commentaires)

36. Quelles sont les améliorations possibles du dispositif ?

VIII. REMERCIEMENTS ET COMMENTAIRES

Vos commentaires

X. Exemple de carte territoriale : Plaine du Forez



Carte des engagements MAEt jusqu'en 2012

Fiche territoire MAEt : Hautes Chaumes du Forez (HC)

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'étude des documents Natura 2000 et MAEt, sur les résultats de questionnaires distribués aux agriculteurs et sur des entretiens avec les acteurs agro-environnementaux du territoire.

Zone à enjeu **biodiversité (I1)**

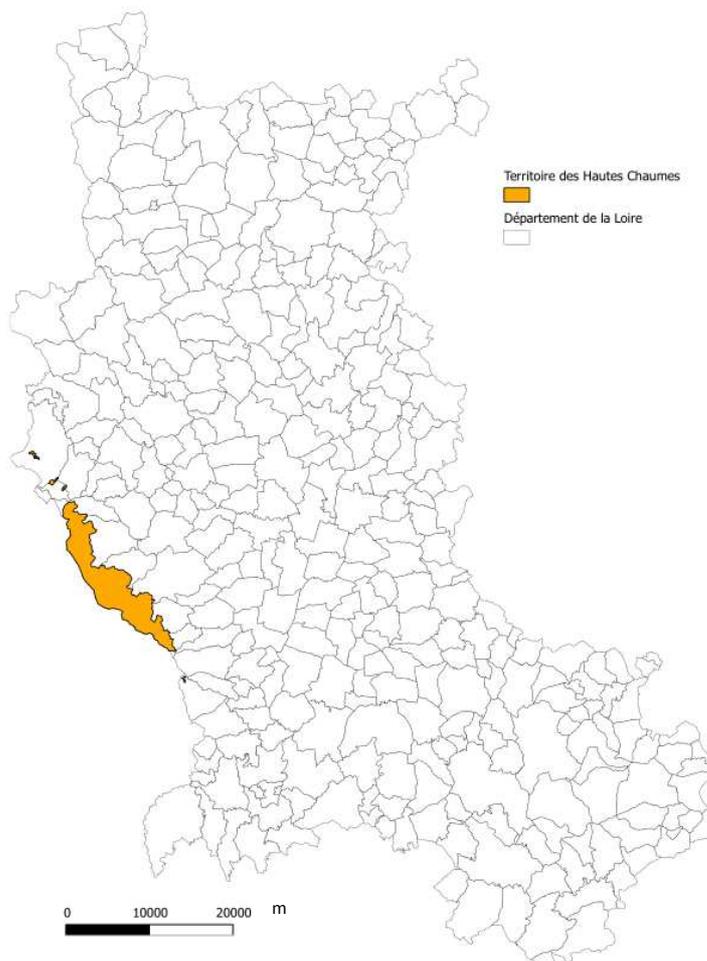
Site Natura 2000 depuis 1999

Opérateur du site Natura 2000 : **Communauté d'agglomération Loire Forez**

Animateurs MAEt : **Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN RA) et
Chambre d'agriculture de la Loire**

Début des contractualisations MAEt : **2007**

Surface Agricole Utile (SAU) concernée par les MAEt : **3 350 ha**



A. Présentation du territoire

Contexte agricole :

- Zone d'estives (fauche et pâtures)
- Dissociation géographique entre sièges d'exploitations et parcelles d'estives
- Agriculture de moyenne montagne
- Parcelles plutôt pentues, peu propices à la mécanisation
- Elevage laitier dominant
- Pratiques agricoles assez intensives
- Tendance des élevages laitiers à devenir allaitants
- Déprise agricole car difficulté à travailler les sols
- Petites structures, de 50 ha en moyenne (en 2006)
- Démarche de développement territorial collective
- Peu de problèmes de renouvellement de la population agricole
- Groupes de femmes agricultrices présents
- Valorisation en AOP

Contexte environnemental :

- Zones de tourbières
- Zone « ondulée » de sommets, situés majoritairement au dessus de 1250 m d'altitude
- Sols de type rankers (peu épais sur sol siliceux, l'humus et la litière reposent directement sur la roche mère), à tendance acide

Milieus naturels rencontrés (DOCOB, 2007):

- Milieux agro-pastoraux : Prairies, landes et pelouses sommitales (40%)
- Milieux forestiers : Principalement hêtres et sapins en ceinture sur les parties basses et pentues (40%)
- Milieux humides : Tourbières en majorité, prairies humides et formations à hautes herbes (13%)
- Milieux rocheux : Eboulis sub-alpins et pavages rocheux, ponctuellement (1%)

Contexte agro-environnemental :

- Forte présence du CEN RA depuis la mise en place du Document d'Objectif (DOCOB) Natura 2000
- Bonne sensibilité environnementale des agriculteurs de part la mise en place depuis le milieu des années 90 de CTE et CAD
- Déprise agricole entraîne une fermeture des milieux
- Protection et valorisation du patrimoine voulu par les agriculteurs et autres acteurs locaux
- Marge de manœuvre possible des stocks fourragers en récupérant de la surface abandonnée → enjeu à garder des milieux ouverts

Les objectifs retenus par le DOCOB concernant les parcelles agricoles sont les suivants :

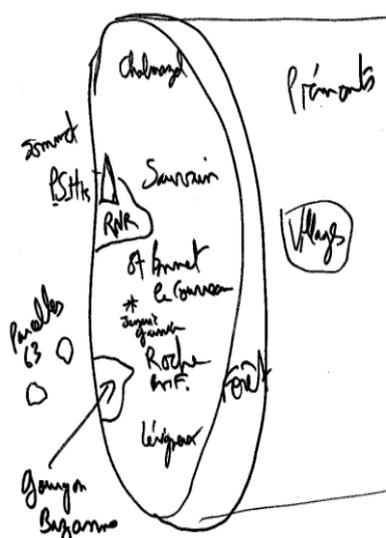
- Maintien des milieux agropastoraux remarquables par une agriculture extensive équilibrée
- Préservation des petits écosystèmes sensibles par une gestion adaptée

Les MAEt sont un des outils, proposés aux agriculteurs et estives, permettant de répondre directement à ces deux objectifs. Elles sont au nombre de 5 correspondant à des habitats différents, avec 23 déclinaisons possibles :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure
Milieux humides	RA_42HC_MH1 à 8	Gestion de milieux humides
Landes et Pelouses Montagnardes Pâturées	RA_42HC_LP1 à 4	Gestion des landes et pelouses montagnardes pâturées
Restauration de landes boisées	RA_42HC_RL1 à 3	Restauration de landes boisées
Anciennes Fumades	RA_42HC_FU1 à 4 + FU7	Gestion des anciennes fumades
Landes et Pelouses subalpines	RA_42HC_LS1 à 4	Gestion de landes et pelouses subalpines

B. Démarche de mise en place des MAEt

Ces propos sont tirés d'entretiens avec un animateur du territoire (CEN) et des opérateurs de la DDT et du Conseil Général 42, réalisés au cours du mois de juin 2013.



Le territoire vu par son animateur

Le territoire des Hauts Chaumes a été un des **premiers territoires** à mettre en place des MAEt sur la Loire. Ces mesures entrent dans la continuité des précédents CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et **OLAE (Opérations Locales Agro-Environnementales)**, portés par la **Chambre d'agriculture (CA)** dans un premier temps puis incluant le **CEN**, rédacteur du DOCOB Natura 2000, dans l'animation. Ainsi, avant la mise en place des MAEt, des **liens entre acteurs locaux** existaient déjà et étaient structurés.

Les agriculteurs sont entrés dans ce processus de manière active, dans l'envie de **valoriser leur patrimoine** et leurs pratiques: des représentants agricoles ont participé à un groupe de travail agricole lors de l'intégration des mesures au DOCOB, et sont d'ores et déjà orientés vers le tourisme vert et la valorisation des produits de leur territoire. Le DOCOB du site des Hauts Chaumes s'est construit en même temps que le projet MAEt : la création et le renforcement des liens entre acteurs agro-environnementaux a été induite par les deux processus à la fois. Le DOCOB Natura 2000 comprend un volet agricole. Le CEN, en charge de la rédaction du DOCOB, a **co-construit les MAEt**, avec les groupes de travail territoriaux. Cela s'est fait lors de réunions, auxquelles le conseil général et la chambre d'agriculture ont participé. Les travaux réalisés auparavant lors de la mise en place des **OLAE** ont été réutilisés, servant de **base** à la construction des MAEt. Il s'agissait d'actualiser ces précédentes mesures pour les faire **correspondre au nouveau cadre réglementaire**. La réflexion s'est ainsi faite par type d'habitat, avec 5 types recensés sur le territoire. Aucun conflit n'a été relevé lors de cette étape. Le périmètre de la zone éligible est le même que celui déterminé pour Natura 2000.

Une fois le projet validé par la COREAM (novembre 2006), il a fallu dans un délai assez court, **faire connaître le dispositif** aux agriculteurs. Les animateurs (CEN et CA) ont présenté le dispositif lors de **réunions d'informations** auxquelles 70 agriculteurs ont été conviés (sur 83 présents sur le territoire). Une réunion s'est déroulée la première année (2007), puis cela s'est poursuivi les années suivantes avec 2 ou 3 réunions par an, sur différentes communes du territoire. Lors de ces réunions, les agriculteurs intéressés s'inscrivent pour un rendez-vous avec les animateurs, et sont ensuite rappelés individuellement. Tous les agriculteurs ont été appelés individuellement par téléphone pour connaître leur intérêt pour un diagnostic. Dans un premier temps, une **simulation de**

contractualisation a lieu, sur carte, pour voir le type de mesures engageables et les pratiques actuelles de l'agriculteur. L'agriculteur peut alors souscrire sur la base de cette simulation. Un diagnostic d'exploitation, plus complet, est réalisé après souscription pour la majorité des éleveurs (plan de gestion pastorale). Cette animation en deux phases est liée au temps administratif des MAEt, obligeant à une animation au printemps et un engagement au mois de mai. Les diagnostics, qui devraient être avant mai, sont repoussés à l'été, à cause de conditions climatiques rendant les visites de terrain difficiles.

Les diagnostics mis en place ont pour **objectifs**, pour l'animateur :

- Une meilleure connaissance du territoire
- La création d'une relation de confiance avec l'agriculteur
- Une précision dans les propositions de MAEt faites
- Une amélioration des pratiques et des ajustements continus
- Une proposition acceptable pour l'agriculteur

La méthode de diagnostic s'est construite à partir des expériences OLAE, pour lesquelles l'aspect environnemental était peu abordé directement avec l'éleveur (animation Chambre d'agriculture). Le **binôme CA/CEN** s'est ainsi constitué naturellement, cette stratégie de mise en commun des compétences étant renforcée par la présence et la légitimité de ces structures sur le territoire. Le diagnostic obligatoire et gratuit permet d'avoir des **mesures adaptées** aux systèmes d'exploitation et de **mieux appréhender** la gestion du territoire. Les MAEt ont par exemple entraîné une forte **réouverture des milieux** dans les Hautes Chaumes, ce que l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) ou la PHAE ne favorisent pas dans un intérêt de la préservation des habitats hétérogènes ou en mosaïque.

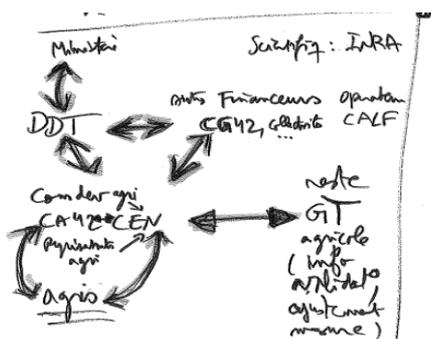
Le **comité de validation** existant sur certains territoires MAEt n'a pas été mis en place sur les Hautes Chaumes car il n'était pas forcément nécessaire, au vu de la forte concertation déjà présente.

La démarche se prolonge lors des **journées accompagnées de contractualisation**, où les animateurs et la Direction Départementale des Territoires (DDT) viennent en **soutien** aux agriculteurs, même si les **procédures se révèlent parfois complexes**. Le coté pédagogique de ces journées est important, c'est l'occasion de re-discuter et d'expliquer les tenants et aboutissants des MAEt. Il s'agit également pour les agriculteurs de **connaître les interlocuteurs** de la DDT et de « dé-diaboliser » cette institution. Dans ce sens, le fait que des responsables de service se déplacent est apprécié.

C. Points clés et pistes d'améliorations

Ces propos sont tirés d'entretiens avec un animateur du territoire (CEN), des opérateurs de la DDT et du Conseil Général 42, réalisés au cours du mois de juin 2013.

Un réseau d'acteurs renforcé, à poursuivre :



Le renforcement des liens entre acteurs, vu par l'animateur

- Connaissance des différents acteurs agro-environnementaux entre eux approfondie
- Forte implication du Conseil Général 42 et de l'INRA
- Point de départ d'un partenariat CEN/CA à une échelle plus grande, avec un enrichissement mutuel
- Solidification des réseaux d'acteurs
- Appropriation des enjeux par chacun
- Toutes les exploitations agricoles et tous les types d'agriculteurs ont profité du dispositif
- Filières agricoles peu présentes

Un impact sur les dynamiques territoriales :

- Suivi très apprécié, par le lien qu'il fait avec d'autres dispositifs et par la réintégration qu'il permet dans le territoire
- Relations sociales favorisées: les MAEt sont un levier pour travailler avec les agriculteurs et permettre à d'autres programmes de se mettre en place. Les programmes de préservation des prairies et de remise en place des pâtures ont par exemple été amorcés par les MAEt
- MAEt = meilleur compromis coûts/impact territorial

Des pistes d'améliorations :

- Développement du conseil aux agriculteurs, par exemple en créant un poste dédié à l'animation agro-environnemental d'un territoire, de manière transversale et indépendante.
- Une meilleure coordination peut être faite entre les différents opérateurs, pour éviter les « territoires orphelins » (extension des territoires ?). Une interrogation reste par rapport à la pertinence des mesures parcellaires, une approche globale du système d'exploitation pourrait être plus appropriée.
- Aucun suivi de l'impact des MAEt sur l'environnement n'est fait actuellement, car une étude de ce type s'envisage à plus long terme

D. Avis des agriculteurs sur les MAEt : Résultats du questionnaire

Il est à noter que les commentaires reflètent uniquement l'opinion d'une personne interrogée et ne constituent pas une tendance. Lorsque ces opinions sont partagées par plusieurs personnes, le nombre d'avis convergents est indiqué entre parenthèse à la fin du-dit avis. La syntaxe peut avoir été légèrement modifiée.

Description de l'échantillon d'agriculteurs interrogés :

13 agriculteurs ou estives ont été interrogés pour le territoire MAEt des Hautes Chaumes, soit **28,8%** des agriculteurs ayant contractualisé sur la zone.

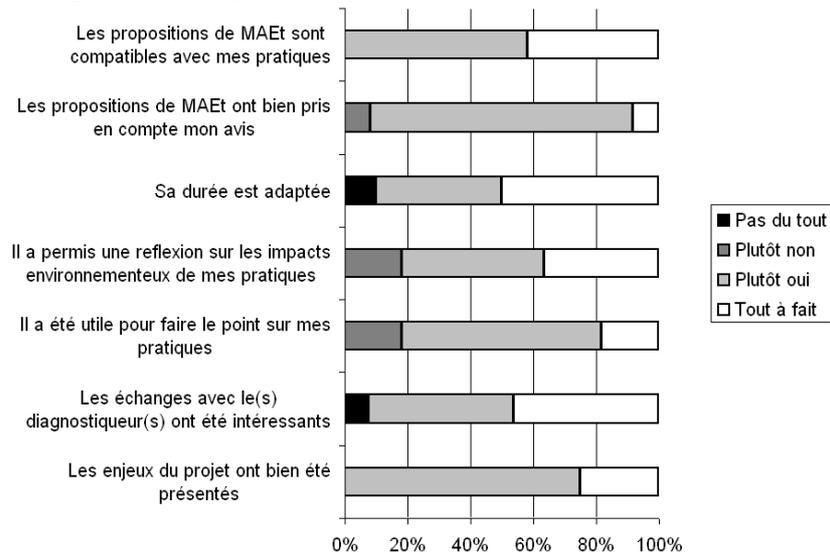
Les années moyennes de contractualisation des interrogés sont **2007** et **2008** (*moy= 2007,5*).

$\frac{3}{4}$ des agriculteurs interrogés ont souscrit des OLAE, CTE ou CAD avant les MAEt.

Animation et connaissance du dispositif :

- La **source première de connaissance** des MAEt est la réunion d'information (57%), suivie par la sollicitation par l'opérateur (36%), puis le bouche-à-oreilles (7%).
- Le niveau de **connaissance** des MAEt avant le diagnostic d'exploitation est de **2 (+/- 1,3) /5**.

- Leur avis sur le **diagnostic d'exploitation** est le suivant:

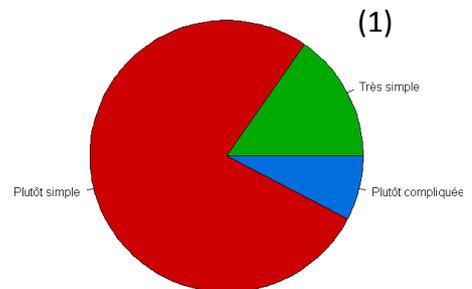


- Commentaires sur le diagnostic :

« Le diagnostic permet la découverte de la flore existante sur les parcelles. »

Bilan de la contractualisation :

- Une majorité de personne considère la constitution du dossier administratif comme très simple ou plutôt simple (1).



- Commentaires :

« Le dossier administratif apporte de bonnes précisions sur les pratiques à avoir. »

« Très bonne aide pour la constitution du dossier, avec des personnes à l'écoute. »

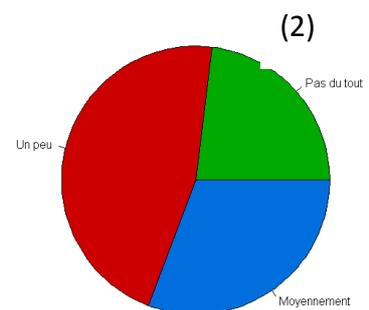
- Ils sont **31%** à avoir eu un **contrôle** sur leur MAEt, sans commentaires particuliers.

- L'ensemble des **77%** d'agriculteurs à avoir eu un **suivi** le juge très utile ou moyennement utile (aucun ne le juge peu ou pas du tout utile).

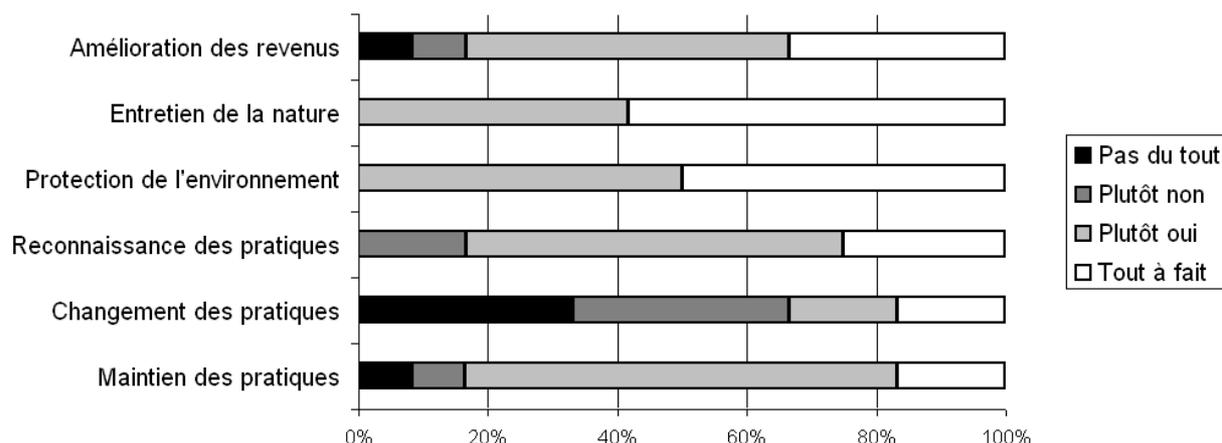
Commentaires :

« Le suivi n'est utile que pour vérifier le respect et expliciter le cahier des charges. »

- Plus de **2/3** des interrogés ne changent que peu voir pas du tout leurs pratiques d'exploitation, aucun ne les changeant beaucoup (2).



- Les MAEt sont pour eux un moyen pour :



- La note globale **d'appréciation du dispositif** est de **7,5** (+/- 1,4) en moyenne, sur 10.

- Les **aspects positifs et négatifs** relevés sont les suivants :

Aspects positifs	Aspects négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de parcelles non utilisées pour la pâture - Maintien des pâtures - Evite les abus d'engrais - Evite le re-boisement - Une gestion pastorale pour un bon suivi des parcelles - Amélioration des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Dates d'utilisation des parcelles, fixes - Lourdeur administrative

- **100 %** des personnes interrogées souhaitent renouveler leurs contrats.

Améliorations et commentaires

« Télé déclaration pour les MAEt. »

« Souplesse pour les dates de pâturage sur les parcelles. »

« Regret de l'impossibilité d'avoir plus d'engagements de parcelles de montagne pour les propriétaires. »

« Les aides sont nécessaires au maintien de l'extensification. »

« Pas de complications dans les années à venir souhaitées. »

E. Bilan et analyse des engagements

a. Correspondance enjeux/MAEt proposées

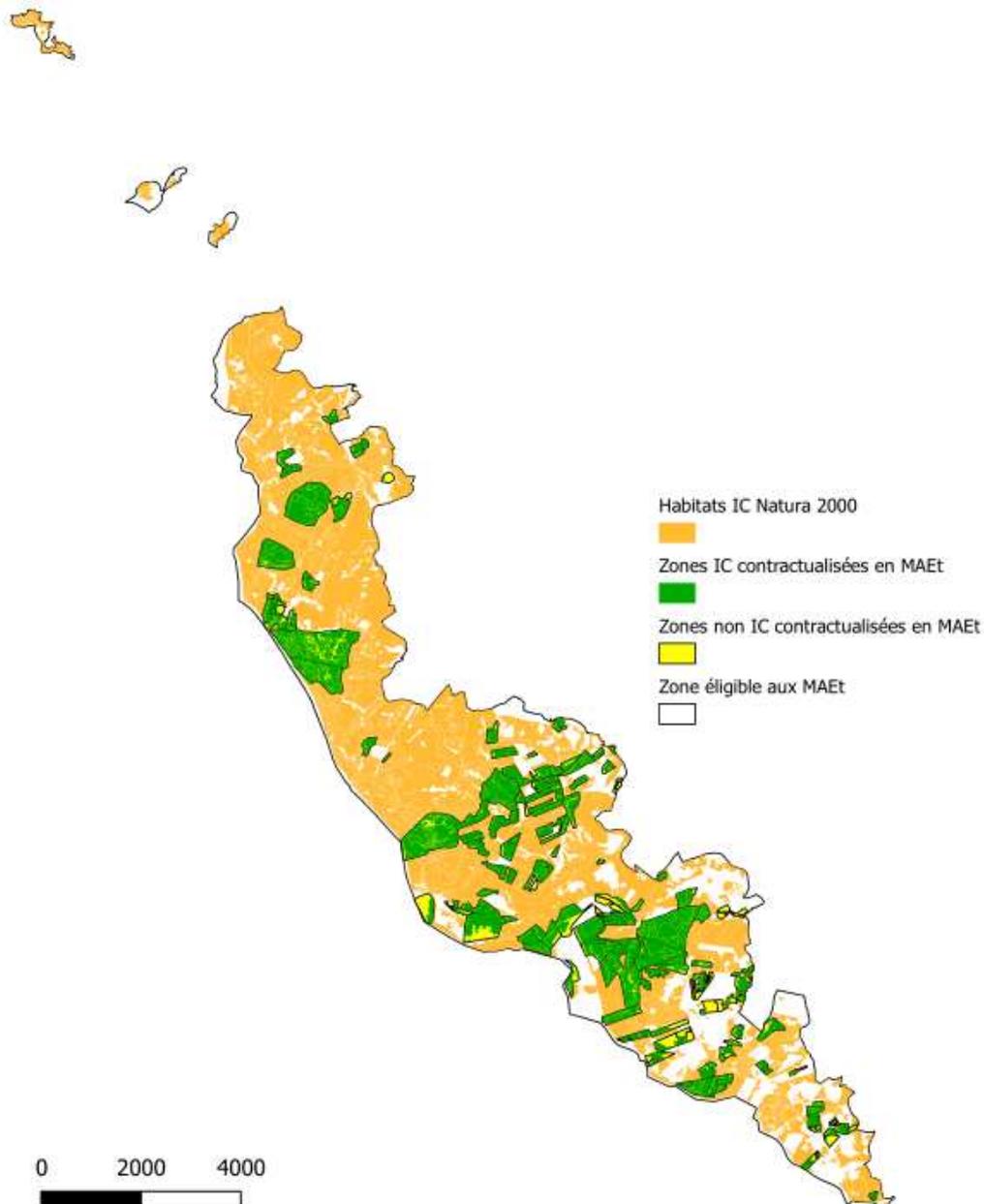
L'enjeu principal dans les Hautes Chaumes est la **fermeture des milieux**, liée à un abandon du pâturage et de la fauche sur des parcelles agricoles difficiles à exploiter, ainsi qu'à une intensification des pratiques. La mise en place de **plans de gestion** adaptés, sur différents types de milieux, est approprié à ces objectifs. Le panel de mesures existantes permet un ajustement aux pratiques des éleveurs (par rapport aux milieux concernés, au nombre d'UGB, au fonctionnement en estives). Cette flexibilité et cet ajustement, établi en

concertation entre l'équipe d'animation CEN/CA et les agriculteurs a permis un retour du pâturage sur certaines parcelles.

Ces mesures impliquent un **suivi annuel** par les animateurs, « conseillé pour un ajustement continu des pratiques au plus près des réalités du terrain, des besoins de l'exploitant et aussi de l'amélioration des connaissances de l'impact des pratiques sur les milieux. » (plan de gestion pastorale de Colleigne, 2008).

b. Analyse géographique

Les parcelles contractualisées se répartissent de manière hétérogène sur le territoire, couvrant **36%** de la SAU du territoire, ce qui représente **1230** ha. La totalité de la zone éligible se situe dans le périmètre Natura 2000. **84,4%** des parcelles contractualisées se situent sur des zones d'habitats d'Intérêt Communautaire (IC)(voir carte ci-dessous).

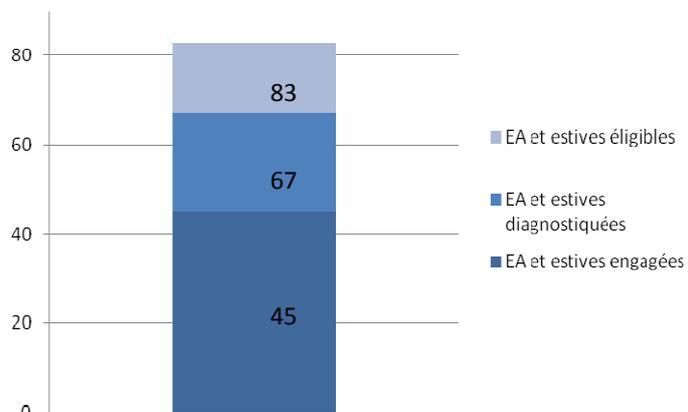


Carte des engagements MAEt jusqu'en 2012



c. Analyse de l'animation

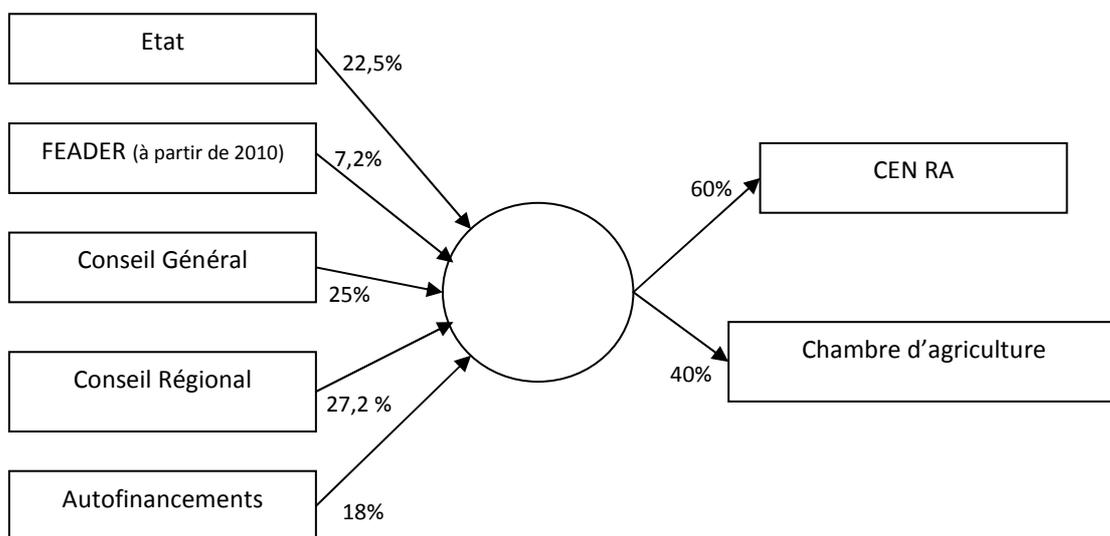
Nombre d'Exploitations Agricoles (EA) et estives :



Une bonne proportion des EA éligibles ont été diagnostiquées (**81%**), et plus de la moitié sont engagées en MAEt. Le processus de promotion du dispositif a donc bien mobilisé, ce qui peut être lié à la sensibilité des structures agricoles à l'environnement et à l'inscription des MAEt dans la continuité des CTE déjà en place.

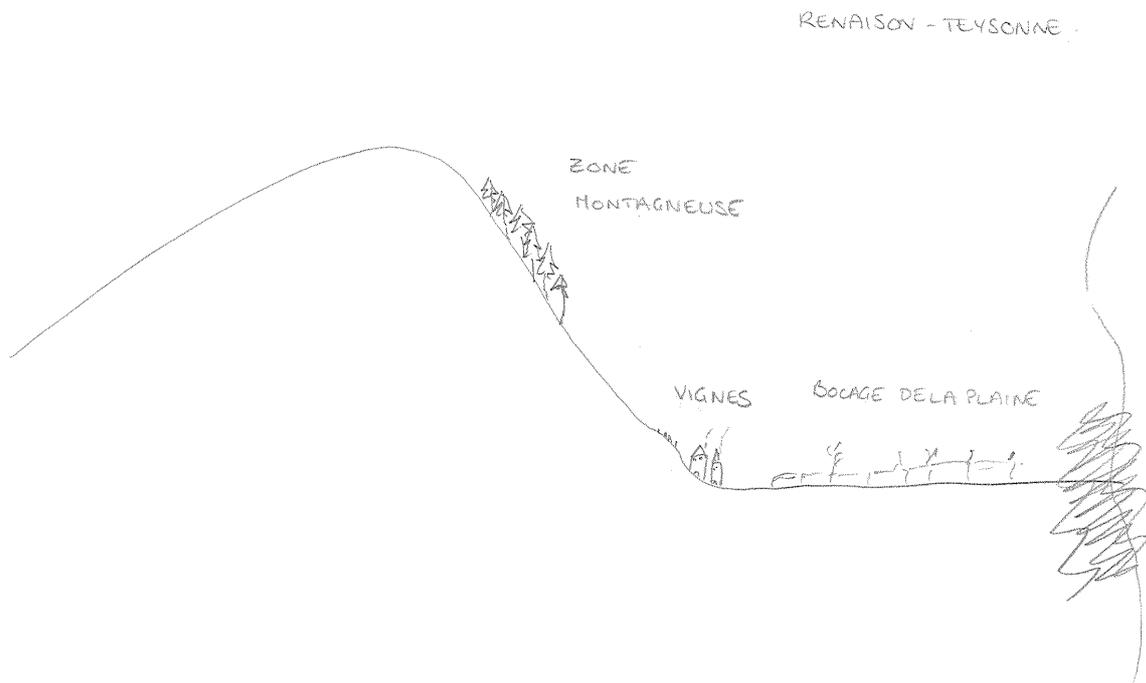
L'animation a été financée comme suit, avec des enveloppes allant de 15 250€ (2008) à 33 434€ (2009).

Pourcentages estimés à partir des données 2009-2010-2011.

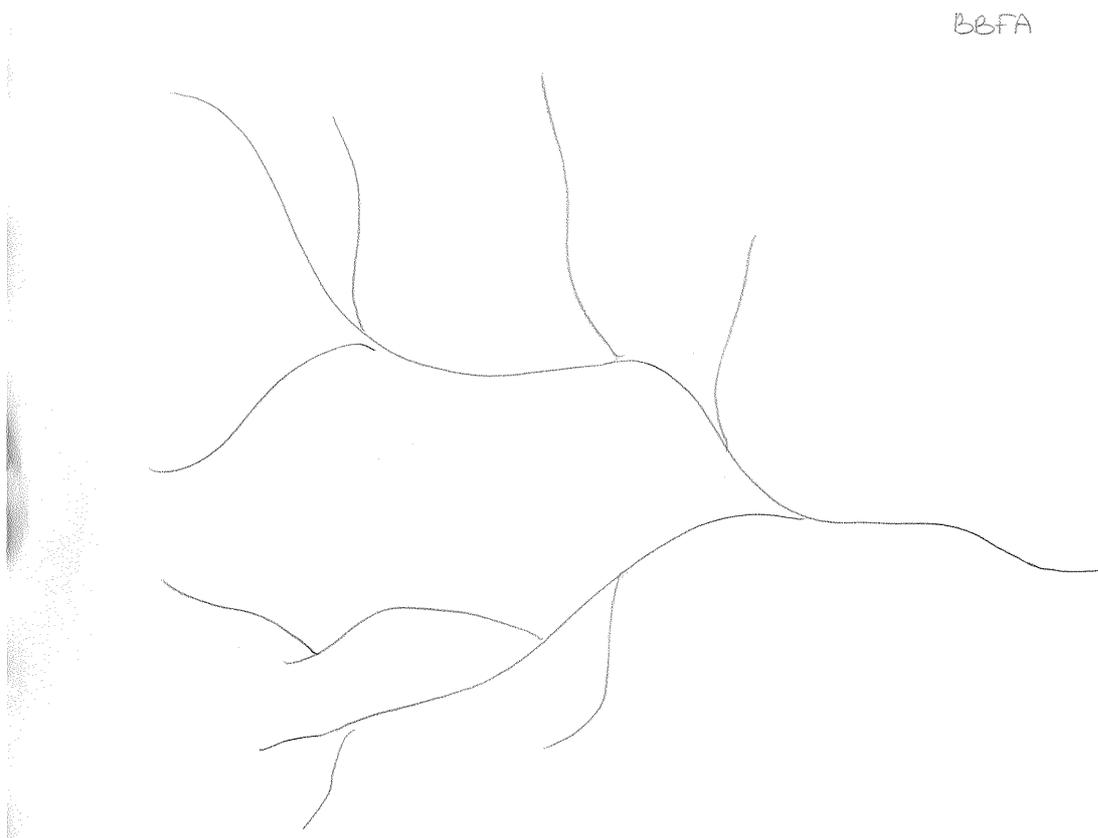


XII. Dessins des territoires, par les opérateurs

Territoire MAEt Renaison Teyssonne

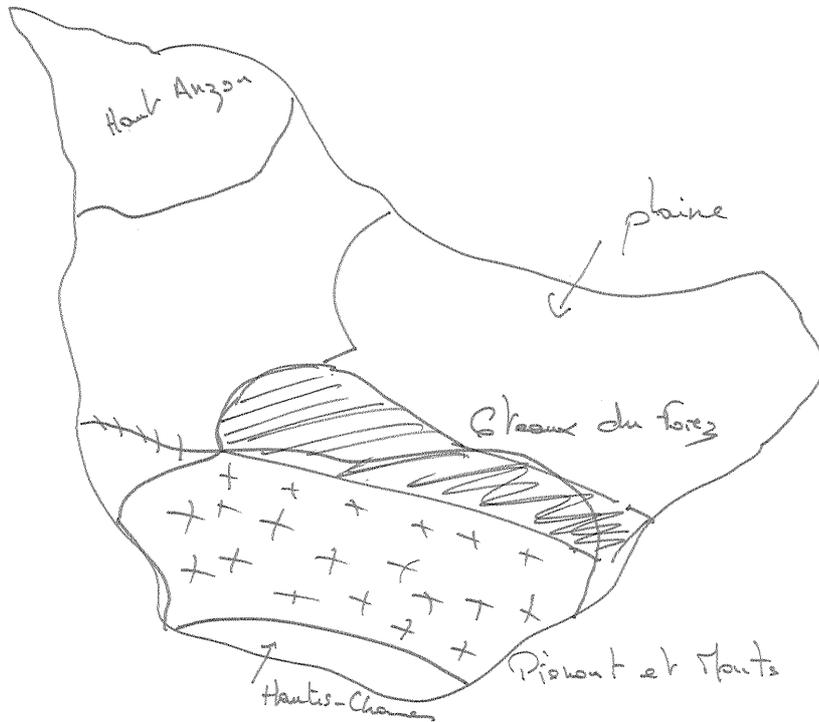


Territoire MAEt Boën Ban Font d'Aix

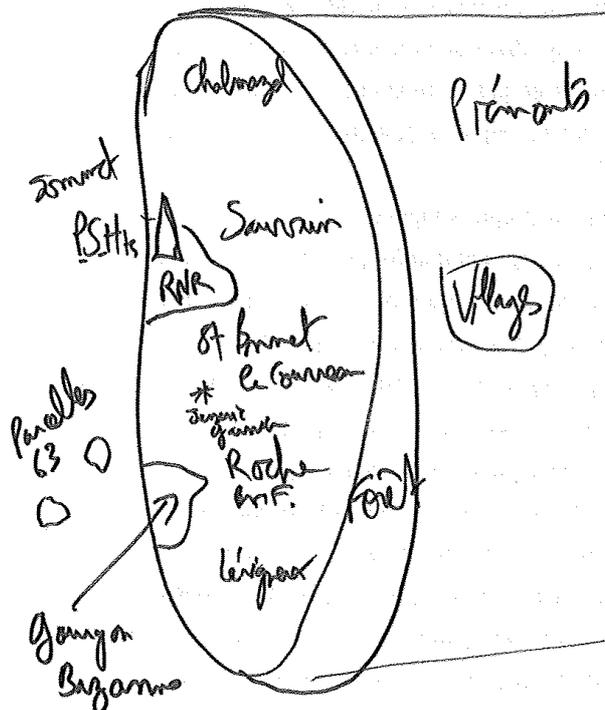


Territoire MAEt Lignon Anzon Vizézy

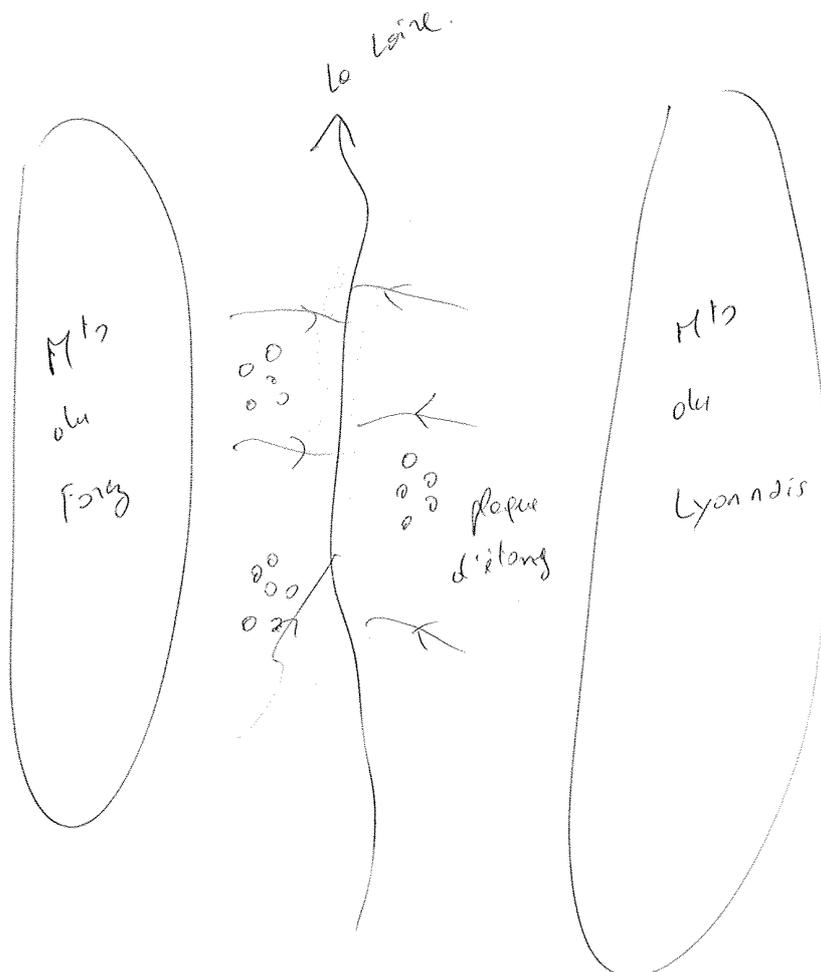
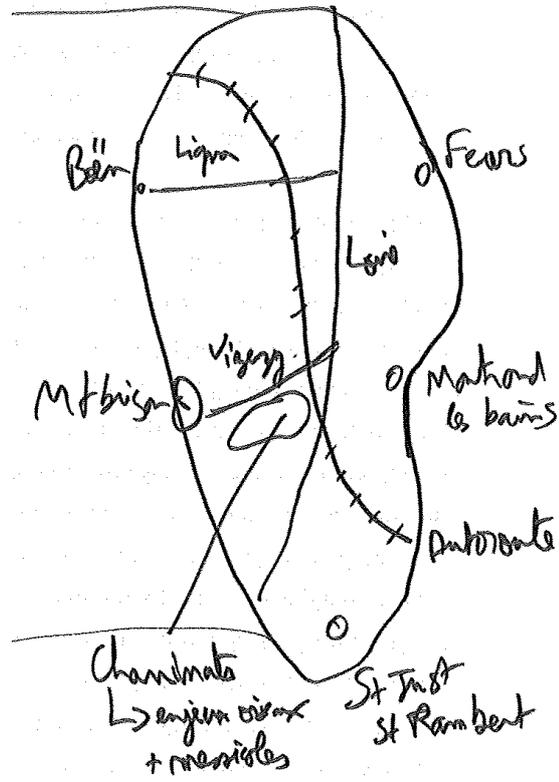
LIGNON.



Territoire MAEt Hautes Chaumes



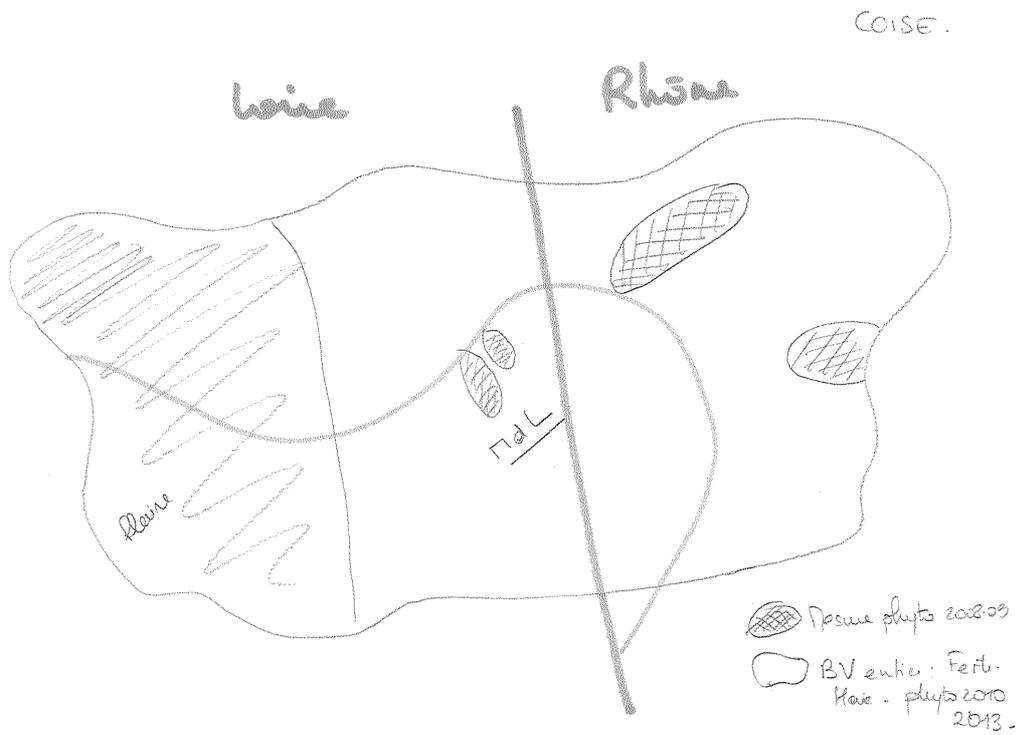
Territoire MAEt Plaine du Forez



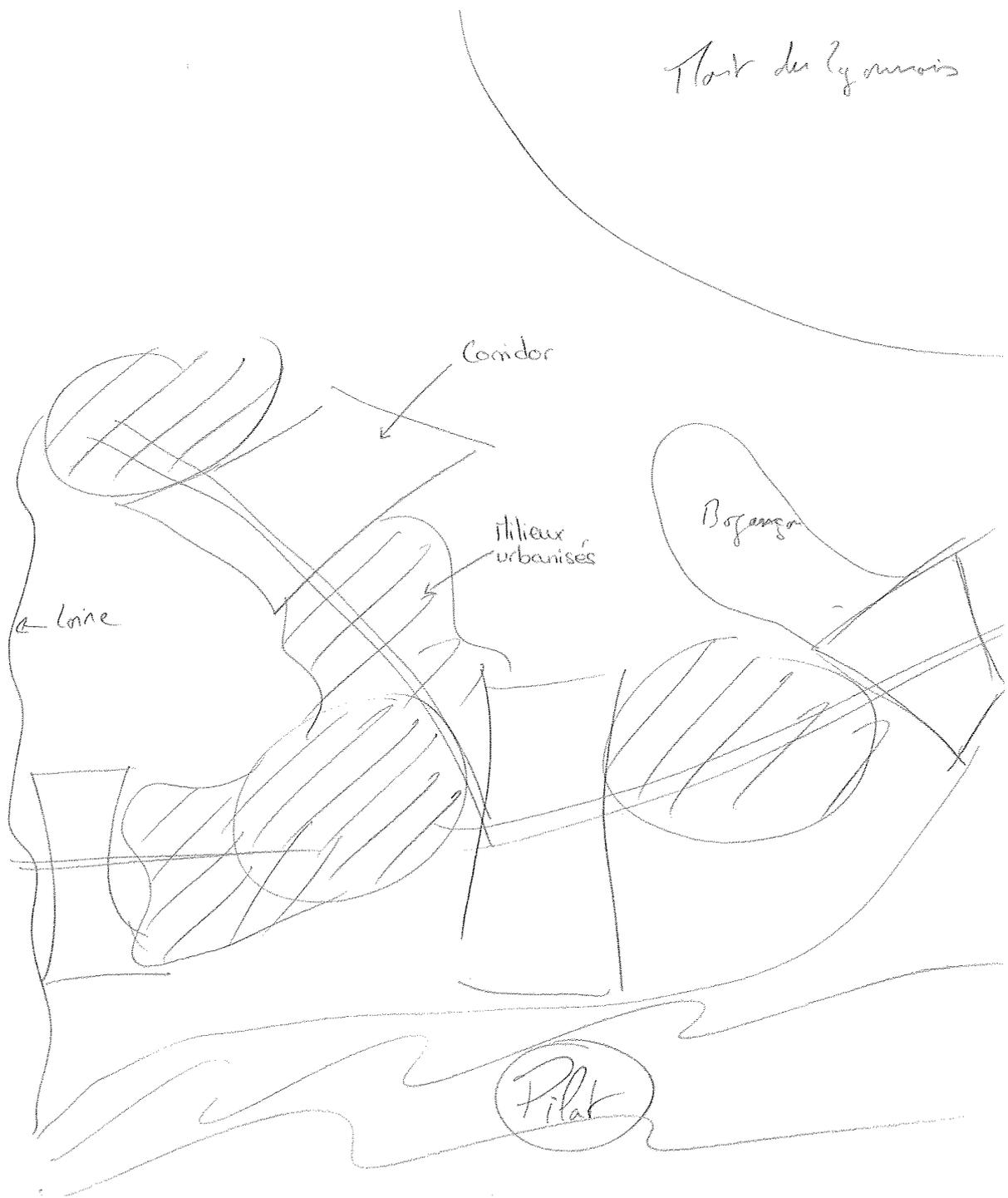
Captages Grenelle



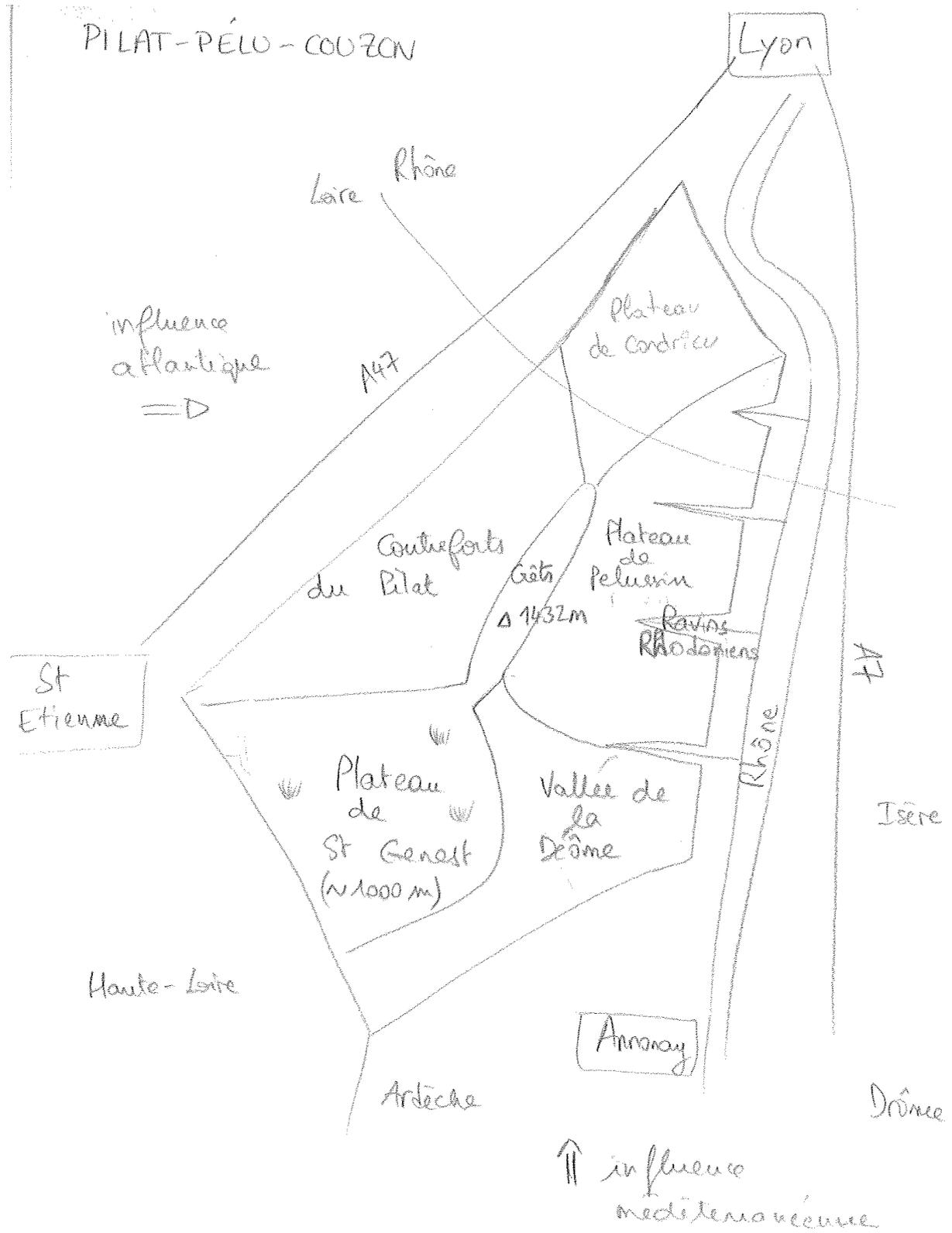
Territoire MAEt Coise



Territoire MAEt Corridors Saint Etienne Métropole

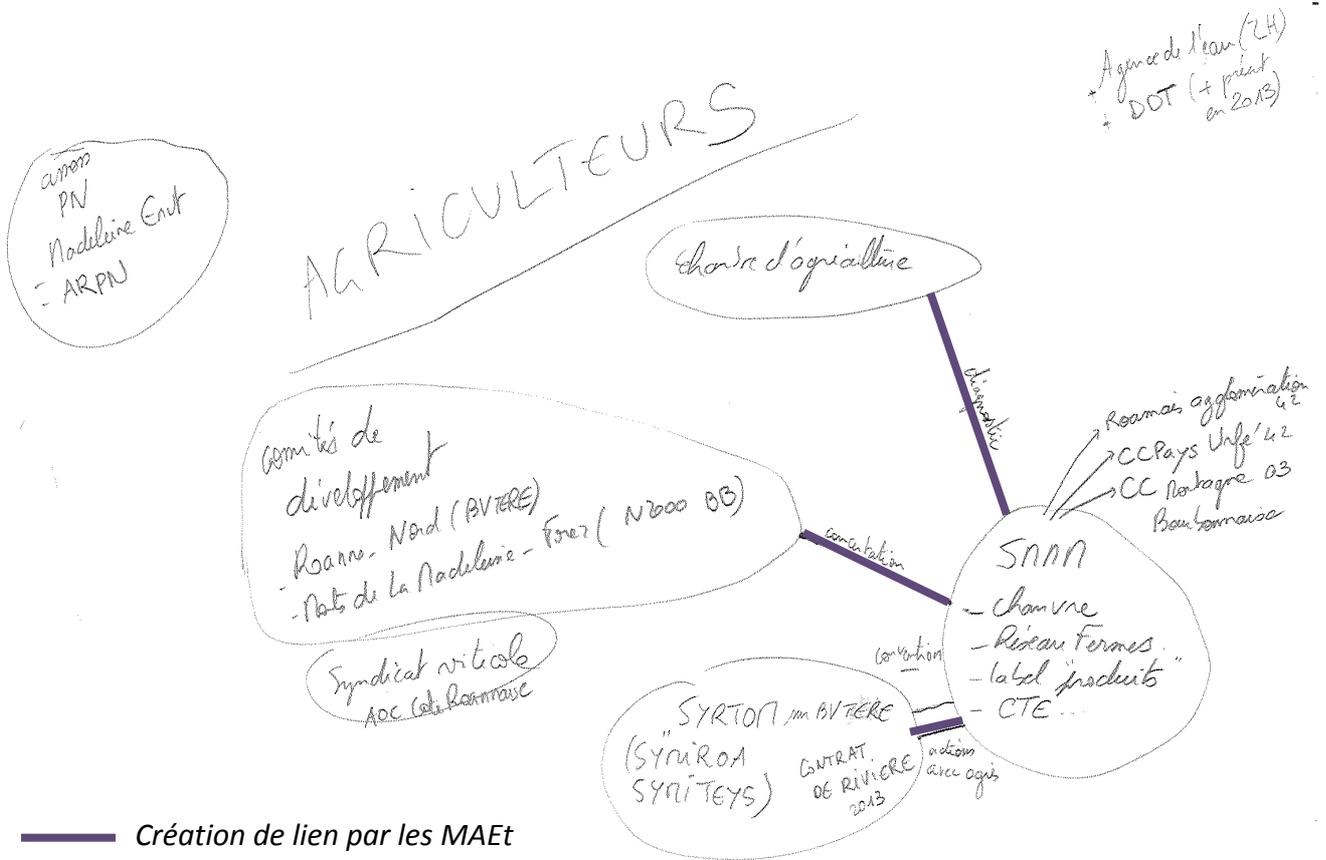


Territoire MAEt Pilat- Pélussin – Couzon

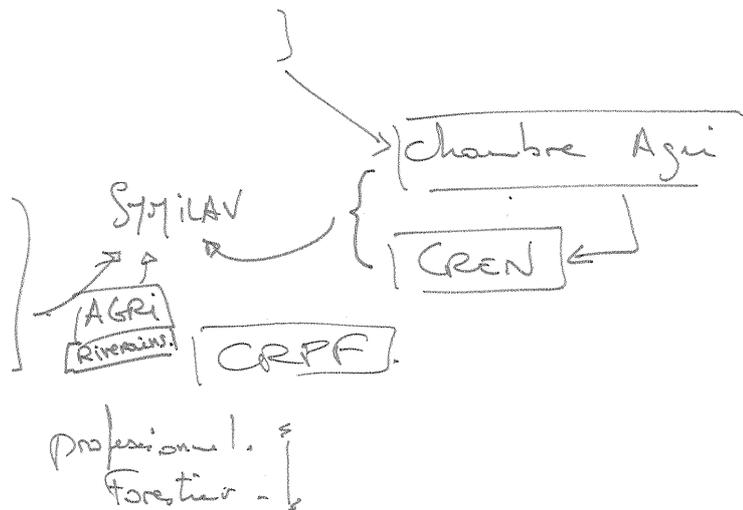


XIII. Cartes mentales jeux d'acteurs

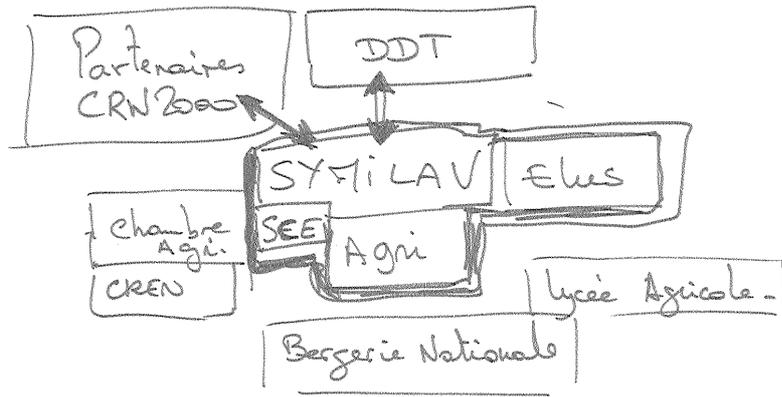
Territoire MAEt Renaison Teyssonne et Böen, Ban Font d'Aix



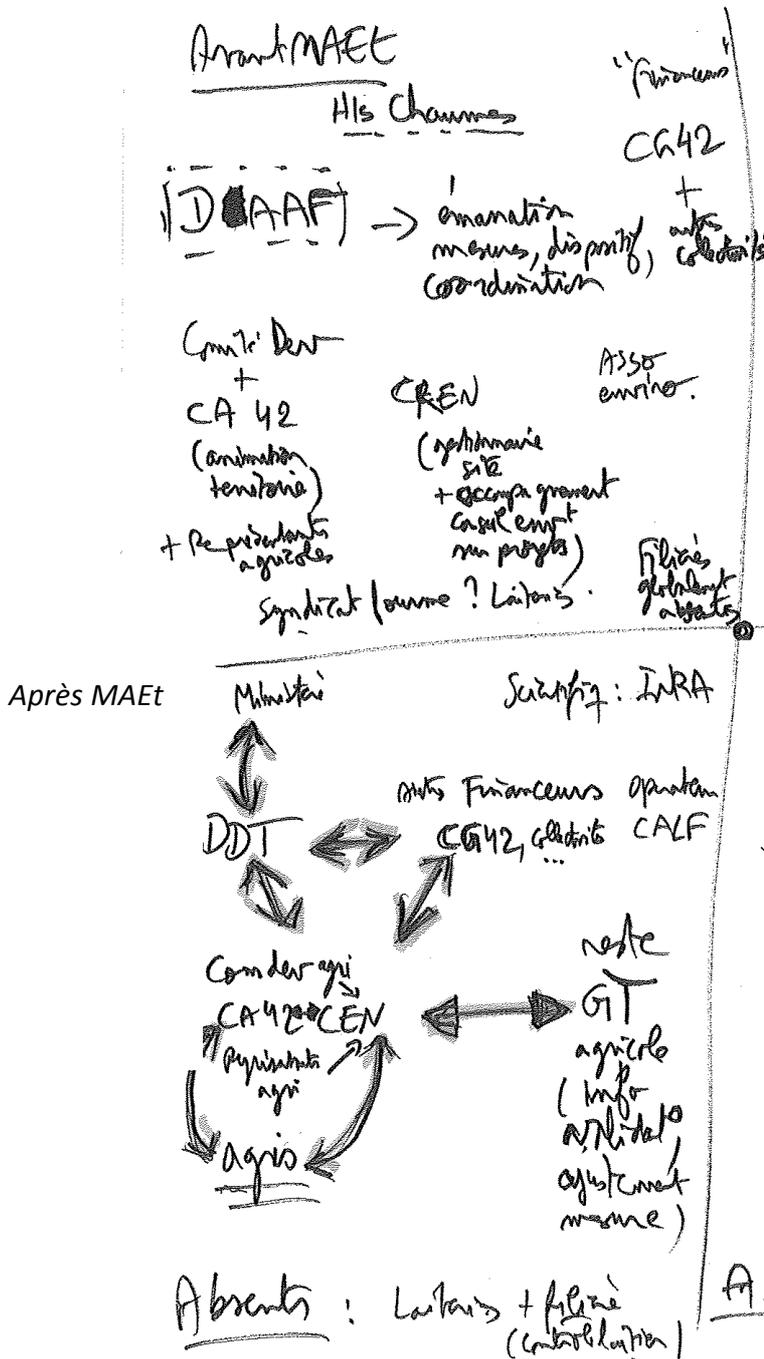
zy



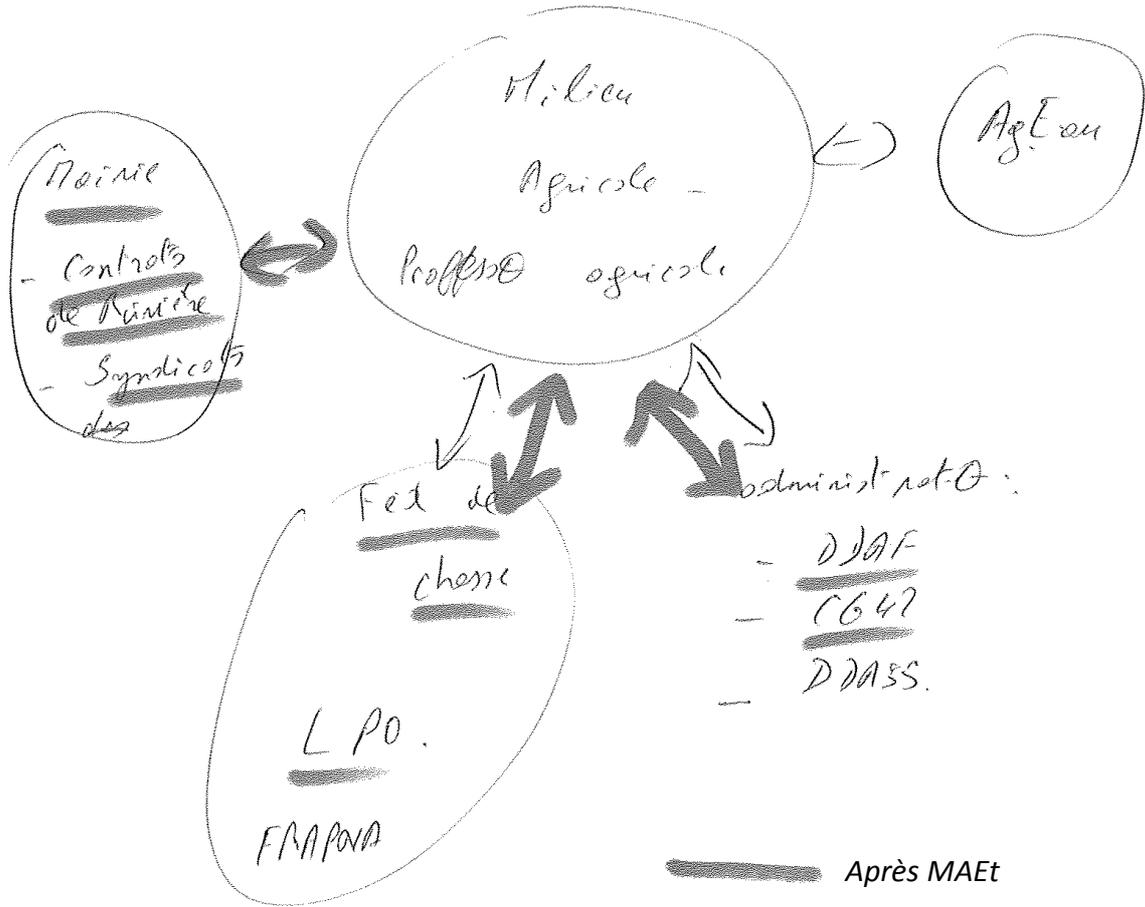
Après MAEt



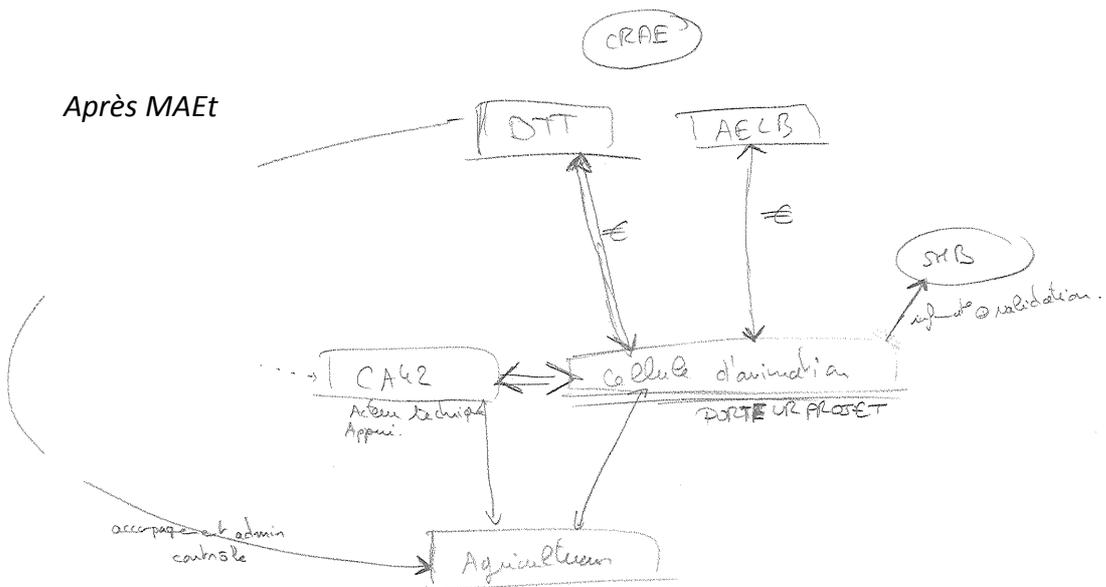
Territoire MAEt Hautes Chaumes



Territoire MAEt Plaine du Forez

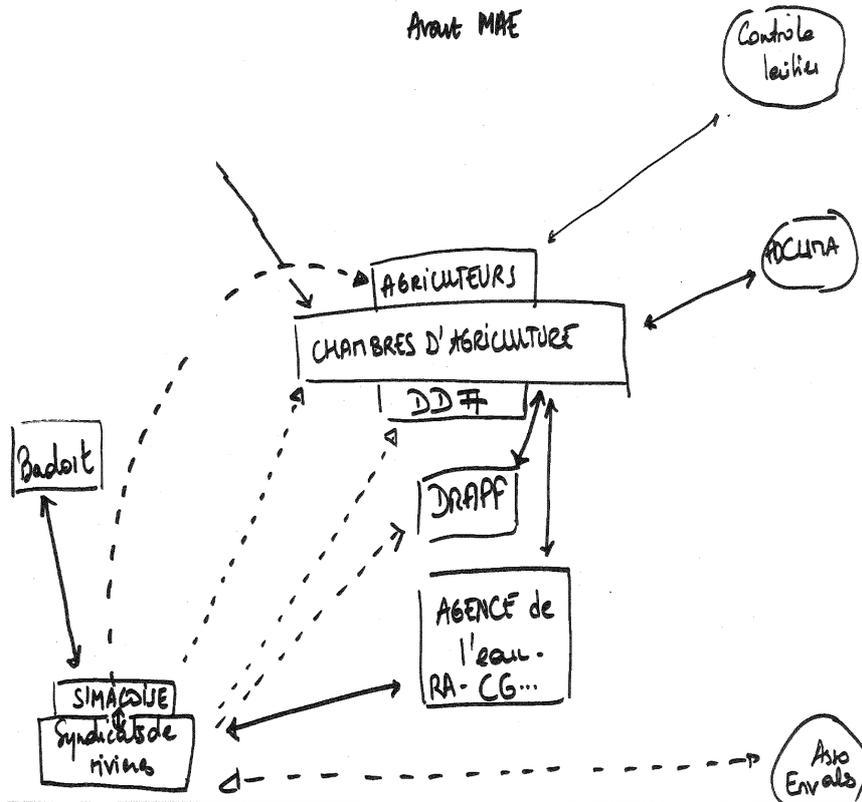


Captages Grenelle

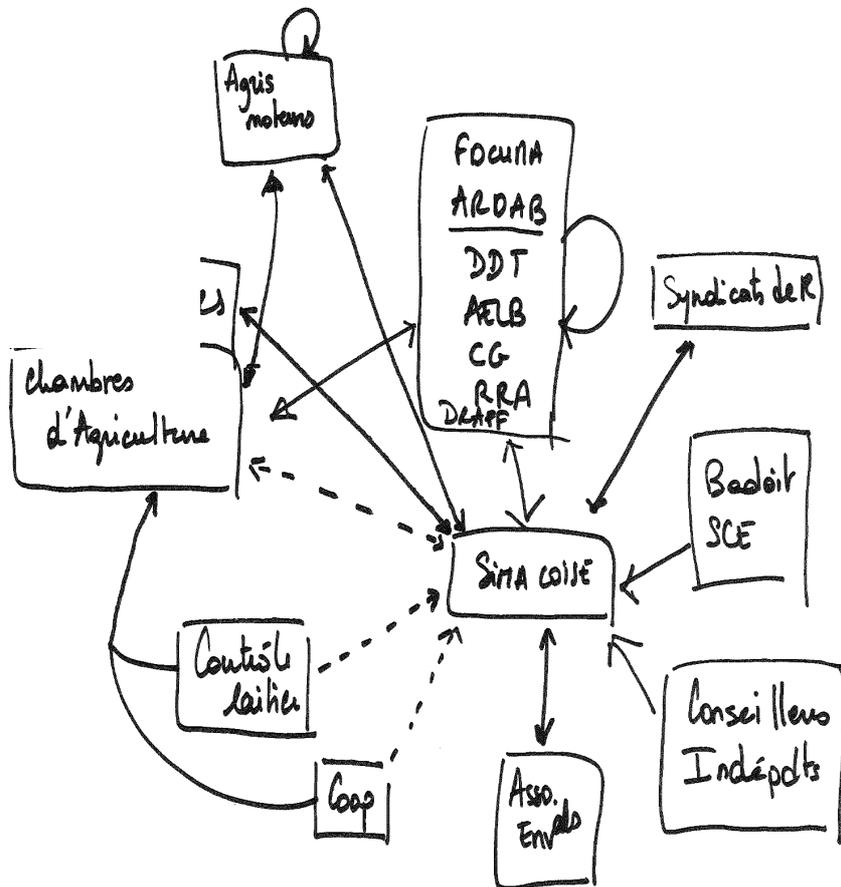


Territoire MAEt Coise

Avant MAEt

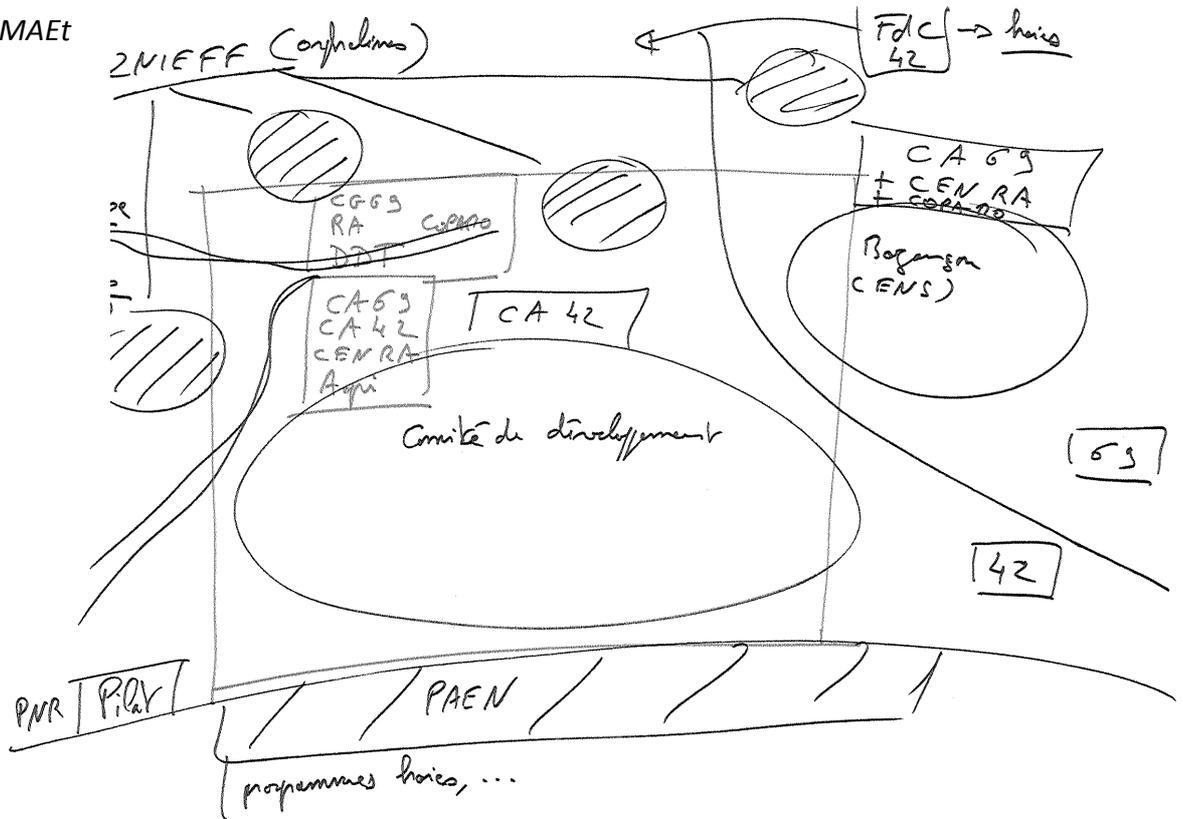


Après MAEt



Territoire MAEt Corridors Saint Etienne Métropole

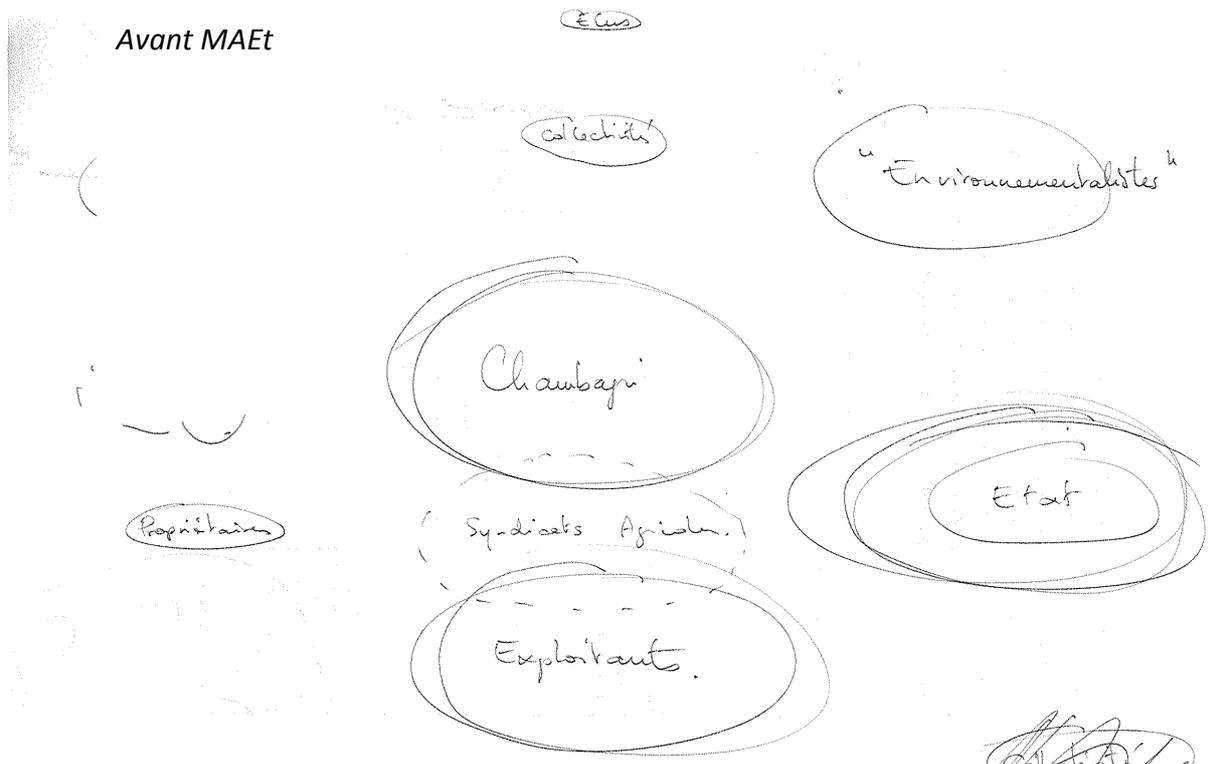
Après MAEt



Financeurs et gestionnaires des MAEt:

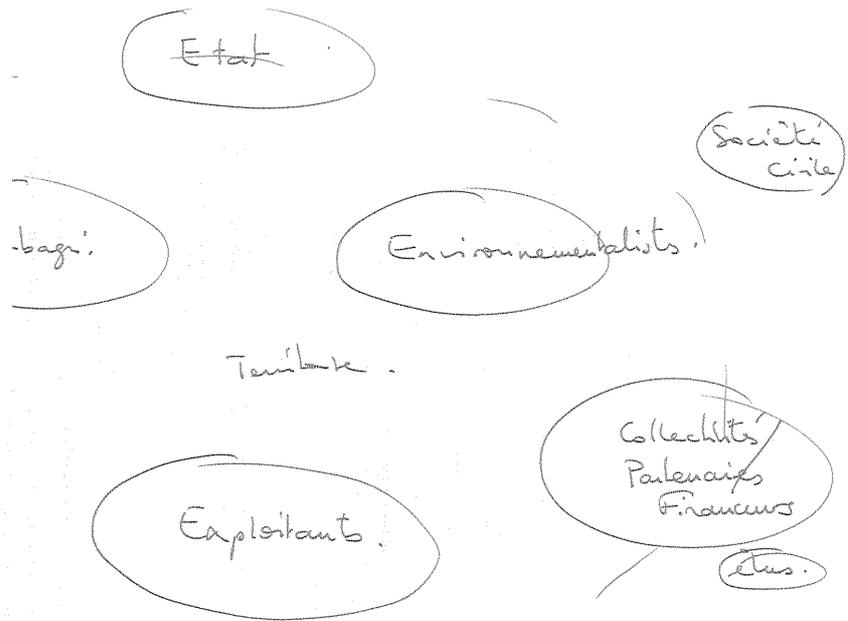
DDT

Avant MAEt



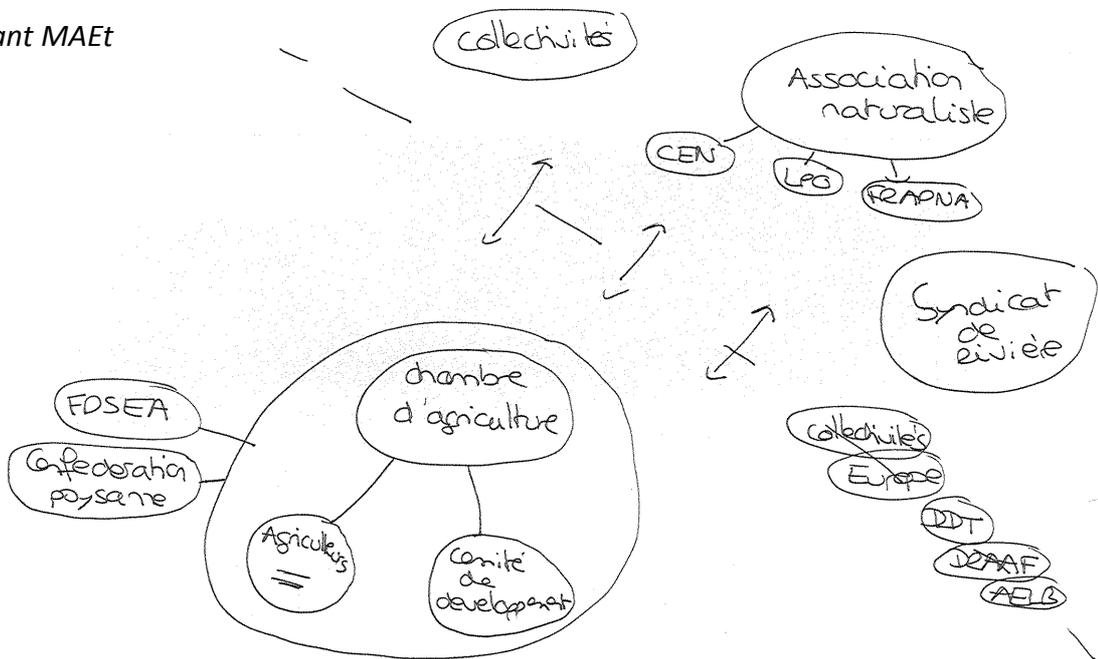
Après MAEt

Rechi



Conseil Général de la Loire

Avant MAEt



Après MAEt

